

Charte Forestière Haute-Vallée de l'Aude Phase d'élaboration



Document réalisé par Sébastien IROLA, animateur

03/10/12



Table des matières

I - Introduction.....	3
I – 1) Législation française : Chartes Forestières de Territoire	3
I – 2) Contexte local HVA	3
I – 3) Contexte extra territorial.....	5
II – Diagnostic et enjeux de la CFHVA.....	7
II – 1) Rappel sur la méthodologie CFT	7
II – 2) Résultats des entretiens d'acteurs	7
II – 3) Études complémentaires au diagnostic	11
II – 4) Dynamique territoriale et arrimage de la CFT.....	18
II – 5) Identification des Enjeux en HVA	22
II – 6) Atouts et faiblesses vis-à-vis de ces Enjeux.....	23
III - Orientations et stratégie de développement de la CF HVA.....	27
III – 1) Orientations générales CFHVA.....	27
III – 2) Stratégie de développement.....	28
III – 3) Programme d'actions pluriannuel à mettre en œuvre.....	28
III – 4) Suivi et évaluation de la démarche CFT	37
Conclusion.....	38

I - Introduction

I – 1) Législation française : Chartes Forestières de Territoire

La loi n°2001-602 du 9 juillet 2001, dite d'orientation sur la forêt, modifiée par la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010, dite de modernisation de l'agriculture et de la pêche, accorde une part importante au développement d'une politique de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt, introduisant la notion d'intégration territoriale au travers de l'article L.12 qui prévoit la mise en œuvre de charte forestière de territoire.

Superficie totale	Superficie forestière		Superficie forestière moyenne d'une CFT	Nombre de CFT
9,5M ha	4M ha	Forêt privée 64% Forêt des collectivités 16% Forêt domaniale : 11%	39 600 ha	104

Données juin 2010 (Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, 2011)

«Sur un territoire pertinent au regard des objectifs poursuivis, une stratégie locale de développement forestier peut être établie à l'initiative d'une ou de plusieurs collectivités territoriales, d'une ou plusieurs organisations de producteurs, du centre régional de la propriété forestière, de l'Office national des forêts ou de la chambre d'agriculture. Cette stratégie se fonde sur un état des lieux économique, environnemental et social, et consiste en un programme pluriannuel d'actions visant à développer la gestion durable des forêts situées sur le territoire considéré et notamment à :

- mobiliser du bois en favorisant une véritable gestion patrimoniale, dynamique et durable;
- garantir la satisfaction de demandes environnementales ou sociales particulières concernant la gestion des forêts et des espaces naturels qui leur sont connexes ;
- contribuer à l'emploi et à l'aménagement rural, notamment par le renforcement des liens entre les agglomérations et les massifs forestiers ;
- favoriser le regroupement technique et économique des propriétaires forestiers, la restructuration foncière ou la gestion groupée à l'échelle d'un massif forestier ;
- renforcer la compétitivité de la filière de production, de récolte, de transformation et de valorisation des produits forestiers.» (Gouvernement français, 2010)

I – 2) Contexte local HVA

I – 2) a. Contexte forestier

Charte Forestière Haute-Vallée de l'Aude

La forêt est omniprésente dans tous les cantons de ce territoire, le taux de boisement réel moyen sur le territoire du Pays HVA est de 64%. La Haute Vallée de l'Aude et le Pays de Sault sont les seules zones du département dans lesquelles on peut véritablement parler de tradition de filière bois, avec une essence emblématique : le sapin de l'Aude (Sapin pectiné).

Pour autant, nous ne disposons pas encore de beaucoup de données forestières disponibles en l'état, actualisées, vérifiées, correspondant exactement au territoire du Pays HVA.

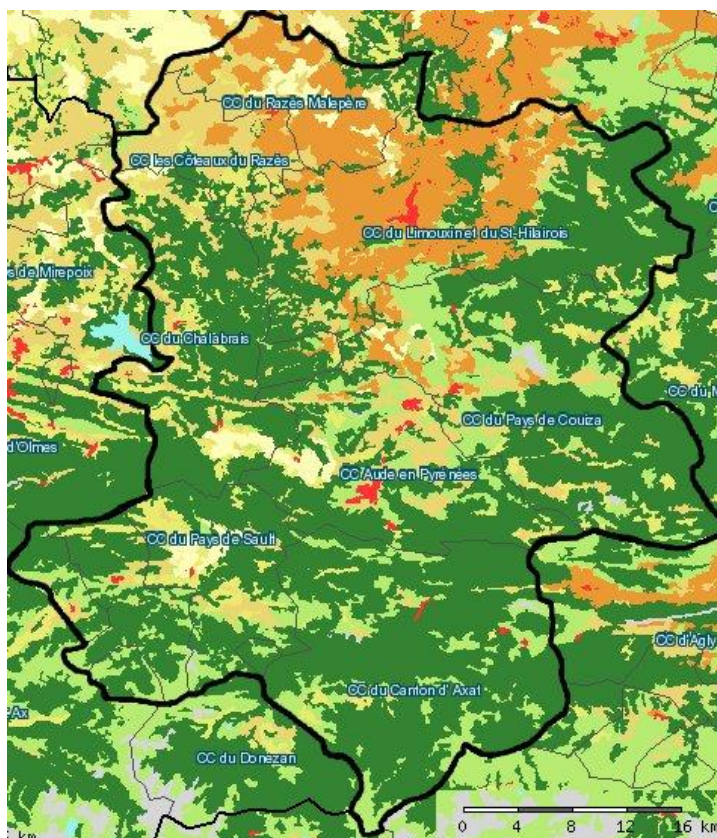
Une Charte Forestière de Territoire (CFT), stratégie locale de développement de la filière forêt-bois, a été validée en 2006 sur le Chalabrais : 14 communes pour 13 250 ha de forêts (taux de boisement de 67% actualisé sur photos aériennes), 1000 propriétaires. Dans sa phase d'élaboration, la CFT a établi un diagnostic de territoire, défini une stratégie de développement forestier et un programme pluriannuel. Depuis, elle a mis en œuvre des actions concertées créant une dynamique autour des questions forestières.

Par ailleurs, la faisabilité d'un projet de CFT a été étudiée sur l'ensemble du territoire du Pays depuis 2008. Il a été acté le 31 janvier 2011 que cette CFT engloberait celle du Chalabrais, pour une démarche unique et globale.

Ce sera l'occasion de faire un diagnostic précis, comportant 3 volets : économique, environnemental et social. Quelques axes stratégiques sont pressentis à l'issue des réunions de travail : amélioration des conditions de mobilisation et d'exploitation du bois, amélioration de la qualité de la ressource en bois en valorisant mieux les peuplements, dynamisation de la filière bois, mise en valeur des autres ressources de la forêt et des valeurs non marchandes. (Meutelet, Données disponibles sur la forêt et la filière bois sur le territoire de la Haute Vallée de l'Aude, 2009)

I - 2) b. Contexte administratif

La loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (L.O.A.D.T.) a préconisé la mise en place de Pays comme territoires présentant une cohésion géographique, culturelle, économique et sociale et où existent des habitudes de travail en commun.





La mise en place du Pays de la Haute Vallée de l'Aude s'est réalisée autour de la construction d'une charte, véritable engagement des acteurs du territoire sur un projet de développement à long terme.

Cette charte a été établie sur la base d'une concertation approfondie et large entre élus, représentants des entrepreneurs, des salariés, des associations, mais aussi des habitants.

En prônant une nouvelle organisation du territoire et en mettant en œuvre une réelle solidarité entre toutes les forces économiques, politiques et associatives, le Pays vise à satisfaire les besoins des populations locales et à répondre aux aspirations

de développement économique, social et culturel pour les 10 ans à venir.

Il se fonde sur la concertation, le volontariat des acteurs locaux et la cohérence territoriale.

Le Pays n'a pas pour vocation à se substituer aux Communes et aux Communautés de Communes, ou à tout autre acteur, mais à orchestrer, organiser, guider leur effort d'investissements répondant aux besoins du territoire et de ses populations, en se référant à la Charte du Pays de la Haute-Vallée de l'Aude.

Ainsi, le Syndicat Mixte de la vallée de l'Aude et des Pyrénées Audoises, structure porteuse du Pays, a engagé les négociations des programmes de développement auprès de l'Union Européenne, l'Etat, la Région Languedoc-Roussillon, et le Conseil Général de l'Aude, afin que les actions préconisées dans la Charte puissent être prises en compte chaque année au niveau du Contrat de Pays. (Syndicat Mixte de la Vallée de l'Aude et des Pyrénées Audoises, 2011)

I - 3) Contexte extra territorial

I - 3) a. Réalités socio-économiques mondiales

« Sans investissement dans des capacités industrielles ni ouverture de débouchés pour le bois d'œuvre local, les moyens de financer ces nouveaux usages de la forêt que sont la protection de la biodiversité, la fourniture d'énergie et la préservation de lieux de promenade risquent d'être un peu courts. » (DeRavignan, 2011)

I - 3) b. Grenelle de l'Environnement

« Pour les métiers de la forêt, de l'exploitation forestière et de la première transformation du bois, le comité de filière considère que l'objectif de produire plus, préserver mieux et l'objectif de 23% d'énergie renouvelable en

Charte Forestière Haute-Vallée de l'Aude

2020 nécessitent le renfort de personnels dans l'exploitation, le transport et la valorisation énergétique du bois ainsi que dans la reconstitution de la forêt en prenant en compte le changement climatique. Ainsi la filière forêt bois devrait permettre l'exploitation et la valorisation de 21 millions de m³ supplémentaires de bois (rapport Jean Puech et discours du Président de la République à Urmatt).

Globalement, le comité estime donc que la croissance verte devrait induire la création, y compris en métiers d'appui (techniciens d'animation et de mobilisation, éco-certificateurs, formateurs...), de 23.620 emplois pérennes à l'horizon 2020 dans la filière forêt bois.

Pour la partie gestion de la biodiversité remarquable, les créations d'emplois sont étroitement liées à la création des nouveaux parcs et peuvent être estimées en première analyse à 800 dans les cinq ans. Pour la gestion de la biodiversité ordinaire, la croissance des emplois attachés à ces activités est estimée à 4.000 sur les dix ans à venir notamment en relation avec la mise en œuvre des trames verte et bleue. Néanmoins, il pourrait s'agir pour une part significative de la conversion ou de l'adaptation d'emplois des filières agriculture et forêt.

(...) En matière « de réponse à la nouvelle donne », il y a nécessité de créer des formations d'adaptation, au plus près des problèmes de terrain, formations courtes, dispensées en formation continue aux publics larges qui ont été identifiés. L'urgence est de former les formateurs nécessaires à cette requalification de masse des acteurs. Cette action suppose une mobilisation de formateurs de formateurs, notamment avec l'appui de la recherche et de l'enseignement supérieur. (Lecoeur, 2009)

I – 3) c. Initiatives territoriales françaises

De nombreux territoires ont déjà lancé des initiatives pour travailler à la structuration des filières forêt-bois en France. La fédération nationale des communes forestières et le Réseau Rural Français ont élaboré une synthèse des soutiens territoriaux à la valorisation des bois locaux. Ce constat pose les bases contextuelles, législatives et réglementaires à cette valorisation, de manière à légitimer ces actions. Une structuration des filières du bois est indispensable sur les territoires. Pour ce faire, différentes interventions sont possibles à différentes échelles nationale, régionales, départementales et territoriales. Celles-ci doivent se faire en cohérence. Ce point est illustré par dix territoires de projets ayant mis en œuvre des actions de valorisation des bois locaux. (FNCOFOR, 2011) Il est essentiel que le développement d'une charte forestière de territoire s'approprie ces démarches et s'inscrive dans cet élan de développement à partir des ressources bois locales, pour une conservation de la valeur ajoutée localement.

I – 3) d. Massif Pyrénéen

« Les répercussions de la crise économique sur la filière bois, dès l'automne 2008, place les professionnels devant de graves difficultés. Les relations des producteurs avec les acteurs de la première transformation, durement touchés par la baisse des marchés, ont évolué ; le fait de travailler ensemble au maintien d'une filière amont, allant le plus loin possible dans une valorisation locale des produits forestiers, apparaît comme une nécessité. Dans ce contexte économique et compte tenu des évolutions statutaires et budgétaires des établissements publics forestiers, ONF et CRPF, il apparaît que le maintien de compétences et de capacités de travail en forêt dépend aujourd'hui de l'affirmation de volontés locales fortes. » (Union Grand Sud des Communes Forestières, 2009)

II – Diagnostic et enjeux de la CFHVA

II – 1) Rappel sur la méthodologie CFT

1. Analyse du contexte et des documents existants
2. Identification des demandes issues du territoire
3. Identification des interactions entre acteurs et confrontation avec l'offre
4. Mise en évidence des enjeux
5. Études préliminaires et complémentaires / Actions pilotes démonstratives

II – 2) Résultats des entretiens d'acteurs

II – 2) a. État des lieux des filières forêt-bois identifiées

Gestion / Exploitation

10 gestionnaires forestiers

38 exploitants forestiers (abattage/bûcheronnage, débardage)

1 traction animale (plutôt agricole)

1 transporteur bois

Première Transformation

5 scieries (Barguès à Limoux, Maugard à Quillan, du Rebenty à Belfort-sur-Rebenty, Duran à Belvianes-et-Cavirac), du moulin à Coustaussa)

2 scieries mobiles

Seconde transformation

18 menuisiers

10 charpentiers

6 constructeurs bois (ossature, structure, fuste)

13 ébénistes + 1 luthier

3 producteurs d'emballages/cartonnages

1 fabricant toilettes sèches

Bois énergie

14 producteurs déclarés de bois de chauffage

1 distributeur de plaquettes / 1 distributeur de granulés

5 chauffagistes spécialisés

4 plateformes de stockage de plaquette forestière (Belcaire, Roquefeuil, Puivert, Quillan)

4 chaudières collectives à plaquettes (Belcaire, Roquefeuil x2, Quillan) + bientôt Chalabre

Autres

12 architectes

3 conseillers projet/énergies

29 groupements forestiers

1 entreprise de traitement des bois

2 récolteurs Produits Forestiers Non Ligneux

II - 2) b. Analyse par acteurs et filières économiques

Perception des enjeux par les acteurs économiques

L'animateur a contacté une majorité des professionnels (cités ci-dessus) travaillant sur le territoire. Pour des raisons de disponibilités et de complémentarité d'agenda, « seulement » 38 d'entre eux ont été rencontrés. Un questionnaire (disponible auprès de l'animateur de la CFT) ouvert leur a été soumis et a permis d'obtenir des informations générales sur leur fonctionnement. Ces informations ont ensuite été triées et synthétisées pour établir une classification des enjeux principaux et leur degré de priorité (en fonction de la récurrence des enjeux évoqués) :



Globalement l'échantillonnage de personnes rencontrées par secteur d'activité respecte la répartition des emplois dans ces activités sur le territoire Haute Vallée de l'Aude (cf. chiffres du paragraphe précédent), sauf pour les exploitants forestiers, qui ont été sous-représentés du fait d'incompatibilités d'agenda et pour les scieurs, qui ont été à l'inverse tous rencontrés.

Nous pouvons donc observer que les enjeux principaux se situent au niveau de la seconde transformation (incluant la construction en bois), la transformation du bois au sens large, l'exploitation forestière et la gestion forestière. Sont évoqués ensuite en plus faible proportion le bois énergie, la première transformation et la nécessité de mettre en place un réseau pour une meilleure communication dans et autour des filières bois.

Pour rentrer dans le détail de ces préoccupations, les sujets qui reviennent le plus souvent sont la construction ossature bois, le séchage du bois, l'utilisation de bois local,

Charte Forestière Haute-Vallée de l'Aude

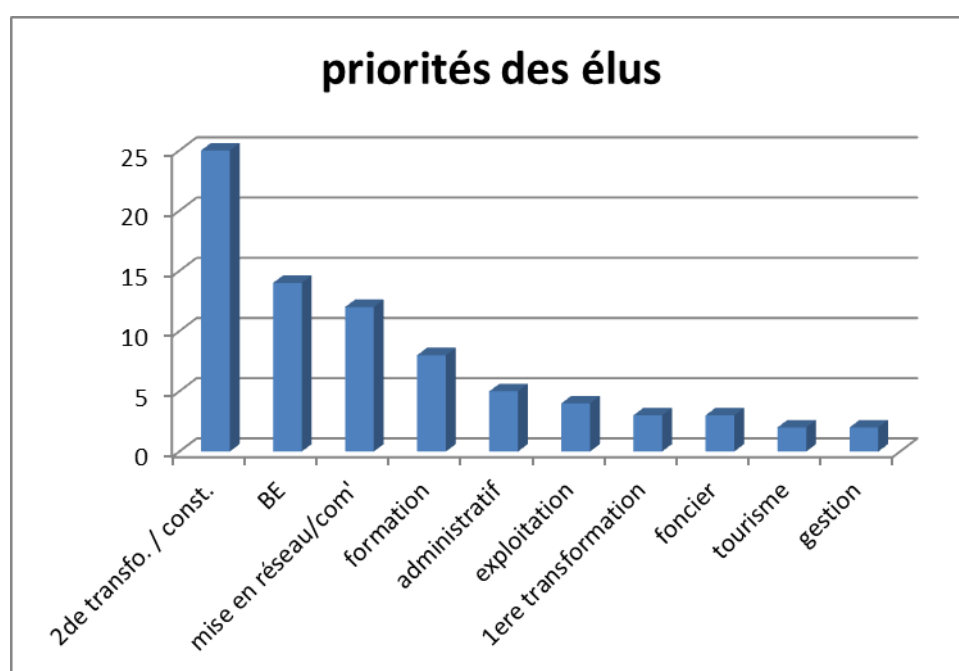
l'approvisionnement du bois énergie (coût et origine), la problématique du bois de chauffage, la construction BBC, le besoin de formation pour les professionnels, le manque de chantiers d'exploitation, le stockage de la plaquette forestière et les conflits d'usage.

Ces éléments sont autant de sujets qui peuvent être traités dans le cadre de la charte forestière de territoire, en termes de supports à des actions ultérieures.

II – 2) c. Collectivités territoriales

Perception des enjeux par les élus du territoire

De la même façon, les principaux élus représentant le territoire ont été rencontrés et soumis à un questionnaire ouvert pour mieux connaître et identifier leurs préoccupations. Celles-ci ont été triées et priorisées pour établir les orientations suivantes :



Globalement, ce sont les mêmes thématiques qui sont évoquées, quoique leur ordre de priorité soit sensiblement différent.

La préoccupation principale est identique et concerne la seconde transformation et la construction bois. Il s'agit surtout de la prise de conscience de la nécessité d'une transformation locale du bois qui soit adaptée à la mise en place de projet d'écoconstruction utilisant le matériau bois sous diverses formes (structure, charpente, menuiseries, isolation, agencement, etc.)

En second lieu, les élus sont conscients de l'importance du bois énergie vis-à-vis des préoccupations croissantes en termes de valorisation des énergies renouvelables. Reste cependant à concrétiser davantage ces constats en mettant en œuvre des projets concrets. Certains ont effectivement vu le jour ces dernières années, mais un retard est à constater par rapport à d'autres communes françaises.

Il apparaît important de constater que les communes investissent et doivent investir pour permettre à des entreprises des filières bois de s'implanter sur le territoire. Pour cela un travail est à faire de mise en réseau pour connaître les initiatives de chacun et éventuellement mutualiser ces

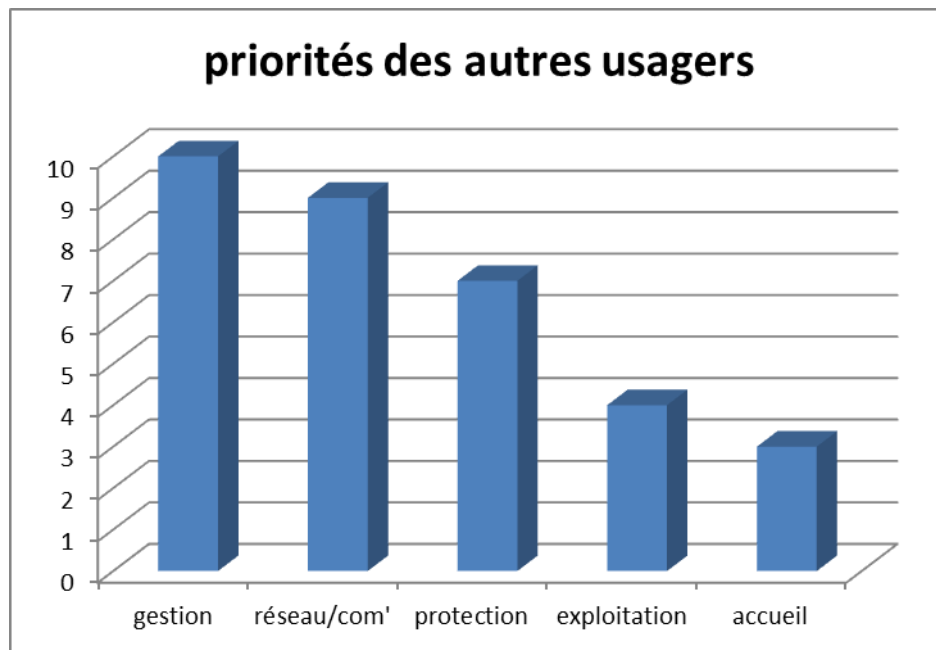
investissements pour permettre de viser plus haut en termes de dimensionnement de projet et d'entreprise. Il est également parfois mentionné le besoin d'un investisseur extérieur au territoire. « Qui et pour quelle raison viendra-t-il en HVA ? » Reste la question à creuser...

Enfin, une prise de conscience est faite sur le besoin de formation pour les professionnels. Ces derniers ne sont pas forcément au point sur les techniques spécifiques à l'emploi du bois sous diverses formes dans la construction ou la rénovation (isolation et structure notamment). Il s'agit aussi bien de professionnels du bâtiment, que d'architectes ou de chauffagistes qui ont besoin de ces (in)formations.

II - 2) d. Usagers à titre gratuit

Perception des enjeux par les usagers des forêts

Une procédure similaire a été appliquée auprès de quelques acteurs représentant d'autres usagers de la forêt. Étant donné la faible représentativité de ces acteurs via des structures et de la faible localisation de ces structures sur le territoire, peu d'acteurs ont été effectivement rencontrés. Leurs entretiens permettent néanmoins d'extraire les tendances qui suivent :



Ces autres usages de la forêt sont souvent en conflit entre elles et avec la gestion et l'exploitation forestière pour le bois, il est donc normal que la préoccupation principale se porte sur la gestion forestière, au moment de laquelle peuvent être intégrés les différents usages d'une forêt donnée, de manière à trouver des terrains d'entente entre les utilisateurs.

Ensuite est exprimé un besoin de mise en réseau et de meilleure communication autour des différents usages de la forêt. Cette dernière est multifonctionnelle et c'est un aspect qu'il est indispensable de porter à l'esprit de tous.

En troisième lieu, une place particulière est tenue concernant la protection des forêts pour diverses raisons, en lien notamment avec la diminution des effectifs de l'ONF, dont les agents ne sont plus en capacité de fournir le même travail de surveillance et d'entretien... Ces réductions de

Charte Forestière Haute-Vallée de l'Aude

coûts en amont risquent de porter des atteintes graves en termes de conséquences (érosion, ensablement, etc.).

Enfin, certains acteurs estiment que l'exploitation forestière ne respecte pas leur utilisation de la forêt. Il est important de remettre cette remarque dans un contexte de mécanisation et d'industrialisation fort des filières bois, pour des soucis de rentabilité et d'économies d'échelle. Sur un autre domaine, certains projets d'accueil en forêt existent, mais trouvent une difficulté à s'implanter, étant difficilement compatible avec les documents d'urbanisme en place.

II - 3) Études complémentaires au diagnostic

De manière à compléter le travail effectué en interne par l'animateur de la CFT, plusieurs études ont été identifiées par le Comité de Pilotage pour être réalisées par des prestataires extérieurs. Ainsi le diagnostic résulte de recoupement d'avis et de perceptions complémentaires de plusieurs partenaires de la démarche. Les rendus complets de ces études sont consultables en annexe, figurent ici les éléments principaux à retenir.

II - 3) a. Étude de la ressource disponible dans les forêts publiques et privées gérées en Haute Vallée de l'Aude

Objectif(s)

Mieux connaître les surfaces forestières de la Haute-Vallée de l'Aude. Surtout connaître les forêts publiques et privées gérées, ainsi que les prévisions de mobilisation renseignées dans les Plans d'Aménagement et Plans Simples de Gestion existants.

Réalisation

Étude réalisée par l'Office National des Forêts pour les forêts publiques et le Centre Régional de la Propriété Forestière pour les forêts privées. De façon concise, ont été compilées toutes les informations qui figuraient dans les documents d'aménagement et de gestion et qui concernaient la mobilisation des bois et leurs destinations.

Résultats synthétiques

En forêt publique

La surface cumulée des 92 forêts publiques sur le territoire de la CFT de la Haute Vallée de l'Aude est de 37 025 ha, mais la surface réellement boisée et productive est en fait de 31 347 ha. En termes de récolte les chiffres à retenir sont les suivants :

Dans les 15 ans à venir la récolte programmée est la suivante:

Feuillus : Qualité bois d'œuvre : 148 980 m ³	}	Total feuillus : 409 330 m ³
Qualité bois de chauffage : 260 350 m ³		
Résineux : Qualité bois d'œuvre : 994 550 m ³	}	Total résineux : 1 210 640 m ³
Qualité bois d'industrie : 216 090 m ³		

Charte Forestière Haute-Vallée de l'Aude

Total feuillus + résineux : 1 619 970 m³ (soit 107 998 m³/an)

Dont Bois d'œuvre : 1 143 530 m³ (soit 76 235 m³/an)

Bois de chauffage et bois d'industrie : 476 440 m³ (soit 31 763 m³/an)

Le prélèvement moyen sur 15 ans sera donc de 44 m³/ha soit 2,9 m³ /ha/an.

En forêt privée (gérée)

La surface cumulée des 106 PSG en cours de validité sur le territoire de la CFT de la Haute Vallée de l'Aude est de 14 645ha, mais la surface réellement boisée et productive est en fait de 14 509 ha. En termes de récolte les chiffres à retenir sont les suivants :

Dans les 15 ans à venir la récolte programmée est la suivante:

Feuillus : Qualité bois d'œuvre : 23 622m³ } Total feuillus : 135 104 m³

Qualité bois de chauffage : 111 482 m³

Résineux : Qualité bois d'œuvre : 344 112m³ } Total résineux : 480 693 m³

Qualité bois d'industrie : 136 581m³

Total feuillus + résineux : 615 797 m³ (soit 41 053m³/an)

Dont Bois d'œuvre : 367 734 m³ (soit 24 516 m³/an)

Bois de chauffage et bois d'industrie : 248 063 m³ (soit 16 537 m³/an)

Le prélèvement moyen sur 15 ans sera donc de 42 m³/ha soit 2,8 m³ /ha/an.

II - 3) b. Caractérisation des forêts privées non gérées en Haute-Vallée de l'Aude

Objectif(s)

Connaître les forêts privées situées au-dessus du seuil de gestion obligatoire, mais pour lesquelles les propriétaires n'ont pas encore pris l'initiative de réaliser un Plan Simple de Gestion. Il s'agit d'une étape préliminaire à la réalisation d'une action déjà réalisée dans le Chalabrais et dont l'expérience sera bénéfique pour la Haute-Vallée de l'Aude.

Réalisation

Le Centre Régional de la Propriété Forestière a consulté les bases de données cadastrales pour identifier les propriétaires en fonction de la surface en leur possession, et de recouper ces information avec les données des PSG existants. Par différence, il est possible d'identifier, par canton administratif, le nombre de propriétaires à cibler. Enfin, une priorité est établie pour les propriétaires détenant la plus grande surface moyenne. Ainsi, en sensibilisant un minimum de propriétaires, nous espérons mobiliser un maximum de surfaces.

Charte Forestière Haute-Vallée de l'Aude

Résultats synthétiques

Cette étude nous permet d'obtenir ce tableau descriptif des surfaces gérées (sous Document de Gestion Durable : DGD) ou non (sans DGD) et du nombre de propriétaires concernés.

forêts privées de plus de 25ha (Superficie en ha)						Nb proprios sans DGD
CANTONS	TOTALE	AVEC DGD	SANS DGD	Nb propriétaires	Nb de DGD	
ALAIGNE	1 129,20	358,2677	770,93	23	5	18
AXAT	6 114,06	5201,2632	912,8	30	21	9
BELCAIRE	579,79	278,42	301,37	11	4	7
CHALABRE	5 759,32	3663,7944	2 095,53	82	27	55
COUIZA	1 577,90	637,2267	940,67	31	10	21
LIMOUX	3 343,60	2013,2516	1 330,35	55	9	46
QUILLAN	1 628,70	1565,0466	63,65	26	16	10
SAINT HILAIRE	1 871,60	1020,5566	851,04	33	9	24
TOTAL	22 004,17	14737,8268	7 266,34	291	101	190

Sont donc destinataires de cette action, tous les propriétaires forestiers privés ne possédant pas de DGD (soit la colonne nb de propriétaires – nb de DGD)

La Charte forestière de territoire concerne 148 communes du Pays Haute Vallée de l'Aude. Mais le nombre de propriétés à diagnostiquer étant important, il est indispensable de prioriser les interventions, pour les étaler sur la période de 3 ans, correspondant à un cycle d'actions opérationnelles de la CFT. De ce fait, il paraît judicieux de calculer la surface moyenne par propriétaire privé non gérant pour qu'en touchant un minimum de propriétaire cela permette de mettre en gestion une surface maximum de forêt. Nous obtenons alors la priorisation suivante :

classement : surface moyenne par propriétaire non gérant	nb propriétaires concernés
AXAT 101,42	9
COUIZA 44,79	21
BELCAIRE 43,05	7
ALAIGNE 42,83	18

Charte Forestière Haute-Vallée de l'Aude

CHALABRE	38,10	55
SAINT HILAIRE	35,46	24
LIMOUX	28,92	46
QUILLAN	6,37	10

Par souci de répartition équitable et en fonction des budgets alloués, le nombre de propriétaires sera déterminé chaque année, et les propriétaires forestiers privés situés sur les autres cantons feront l'objet d'une campagne de diagnostic ultérieure.

II - 3) c. Évaluation des flux de bois en Haute-Vallée de l'Aude

Cette action, initialement prévue pour un prestataire extérieur a finalement été internalisée par un travail en commun entre l'animateur et le prestataire de l'étude suivante.

Objectif(s)

Mieux connaître les flux de circulation des bois issus des forêts locales et transformés sur le territoire, en comparaison avec les flux de bois sortant de la Haute-Vallée de l'Aude. Cela permet d'avoir un aperçu de la valeur ajoutée qui reste sur le territoire.

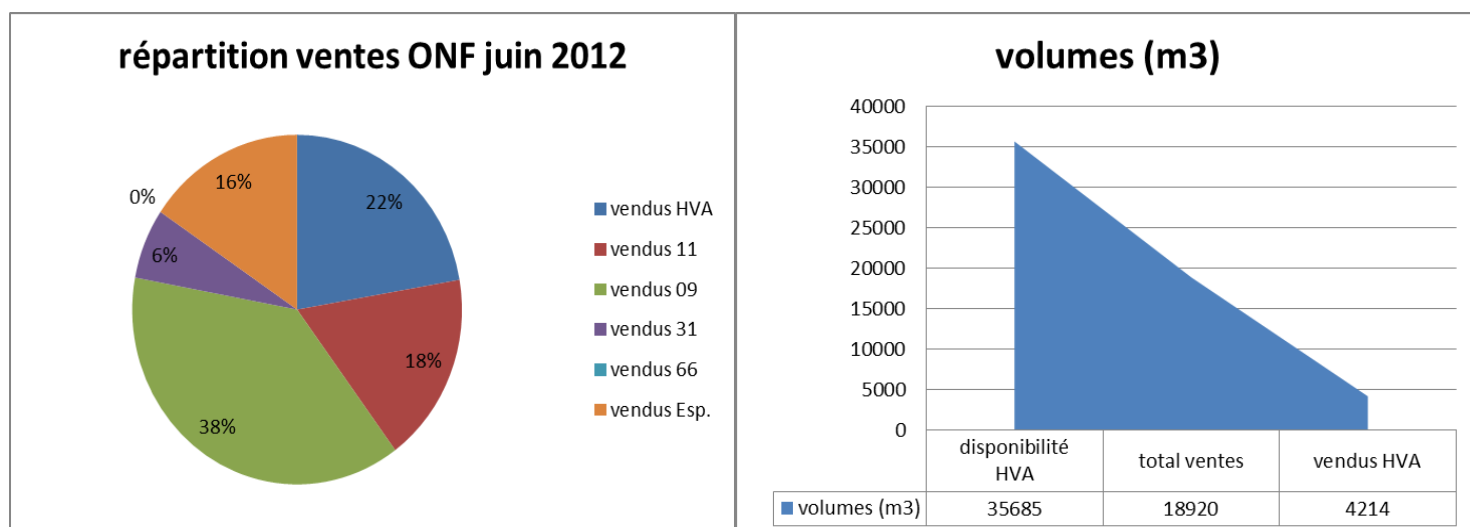
Réalisation

Compilation de données recueillies lors de ventes publiques de l'ONF, et auprès du principal opérateur économique pour les forêts privées. Sont ciblés les bois issus de forêts du périmètre de la CFHVA.

Résultats synthétiques

Forêt publique

Lors des ventes de bois de l'ONF du 05/06/12, les informations suivantes ont été compilées et analysées.



Charte Forestière Haute-Vallée de l'Aude

A partir des lots disponibles sur le territoire de la HVA (disponibilité HVA), il a été noté la destination (par département) prise par le bois, en identifiant la localisation géographique des acheteurs.

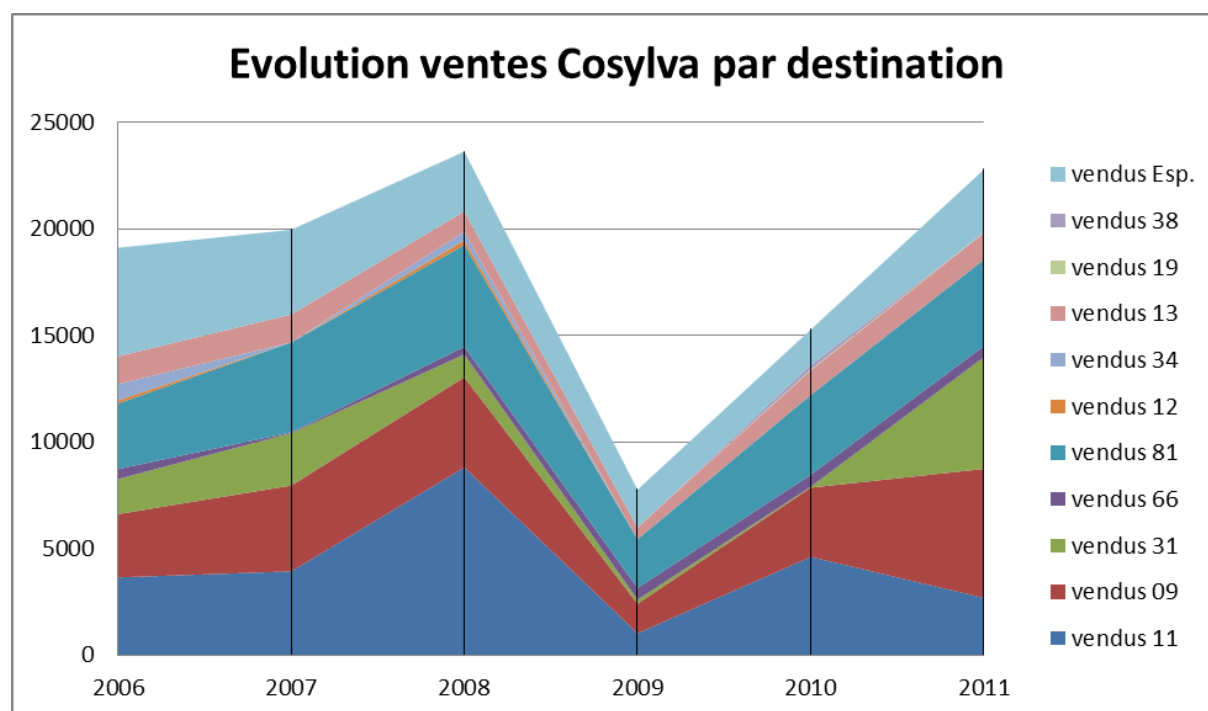
Cela permet de faire plusieurs constats, sur ces ventes, un approfondissement est en cours avec l'ONF pour voir l'évolution dans le temps des tendances ponctuelles ici décrites.

$22 + 18 = 40$ % du volume reste dans l'Aude, le restant part hors du territoire, majoritairement en Ariège, département voisin. Globalement, si l'on considère ces départements comme étant 'locaux', seuls $16 + 6 = 22$ % sont vendus hors de cette zone. Cela est plutôt positif, puisque la valorisation de ces produits se fait relativement localement. Notons tout de même que parmi les 22% restant sur le territoire HVA, 2/3 sont pour la scierie Barguès, appartenant à un groupe espagnol, et le tiers restant est valorisé en bois de chauffage.

En parallèle, nous apercevons que la moitié (53%) des volumes proposés sont effectivement vendus... Et que seulement 12 % sont vendus, et donc transformés, sur le territoire de la HVA, pour une valorisation en palette pour le marché espagnol ou en bois de chauffage pour le marché local...

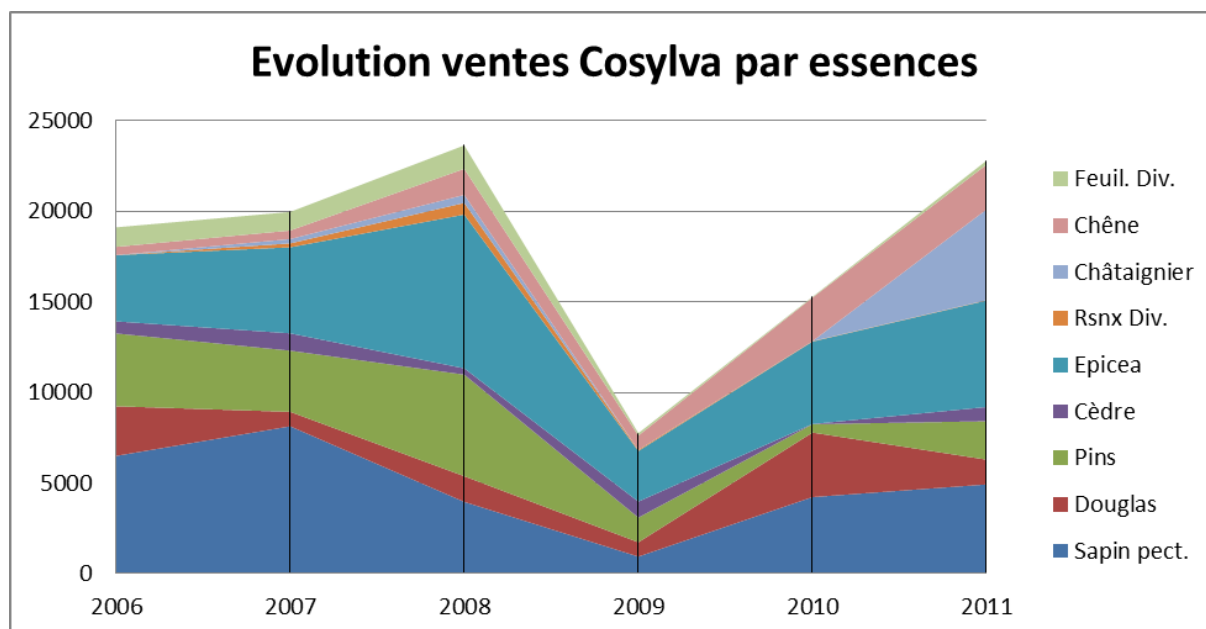
Forêts privées

Les éléments recueillis pour les forêts privées l'ont été auprès du principal opérateur économique local, la coopérative forestière Cosylva. Ces éléments ont pu être étudiés sur une période allant de 2006 à 2011. Les résultats sont les suivants :



Charte Forestière Haute-Vallée de l'Aude

Ce graphique nous permet d'abord de voir les variations globales du volume vendu par années, avec un creux notable en 2009. Ce dernier est principalement dû à de moindres ventes locales (Aude et Ariège). Nous pouvons observer la relative inconstance de ces ventes à des entreprises locales, ainsi qu'en Haute Garonne. Alors que les ventes à l'extérieur, notamment en Espagne ou dans le Tarn, et à moindre mesure dans les Bouches du Rhône et Pyrénées Orientales sont relativement stables, en volumes et dans le temps.



Pour ce qui est des essences de bois vendues, nous observons une relative stabilité et importance pour l'Épicéa, et, à moindre mesure pour le chêne. La plupart des autres essences (Sapin pectiné, Châtaignier, Cèdre) sont irrégulières dans les volumes vendus. Notons une diminution notable des ventes de Pins en volume.

II - 3) d. Identification de débouchés bois porteurs (bois d'œuvre)

Objectif(s)

Mieux connaître la filière aval du bois local en Haute-Vallée de l'Aude. Rencontrer les principaux opérateurs économiques, déterminer leurs savoir-faire et les mettre en comparaison avec les développements actuels des filières aval en France. Ainsi est-il possible de déterminer les grandes thématiques pour lesquelles des actions sont indispensables et de faire ressortir des préconisations de développements ciblées et adaptées aux compétences et capacités de la filière bois locale.

Réalisation

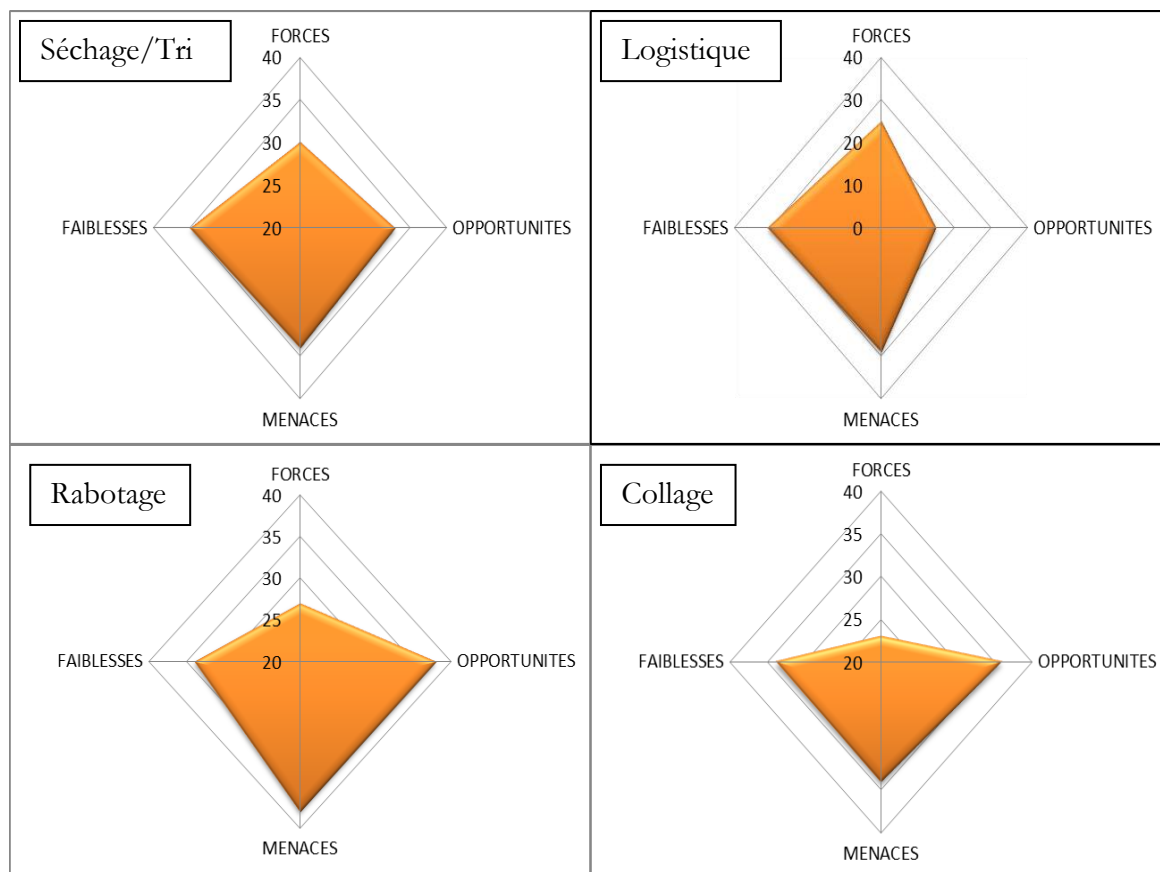
Par le CRITT Bois Midi-Pyrénées. Rencontre des principaux professionnels de la filière de transformation locale du bois identifiés par la CFTHVA. Scieurs, principaux charpentiers, menuisiers, constructeurs ossature bois et architectes.

Résultats synthétiques

Les éléments recueillis lors de la rencontre des professionnels locaux de la transformation du bois ont été analysés en suivant la méthodologie FOFM (forces, opportunités, faiblesses, menaces). En interne aux compétences présentent en HVA il y a des forces et des faiblesses, puis

Charte Forestière Haute-Vallée de l'Aude

en externe au territoire HVA il y a des opportunités et des menaces. Ces critères ont été utilisés pour analyser les problématiques soulevées par les professionnels, en les classant dans 4 grandes thématiques : Séchage/tri, Logistique, Rabotage, Collage. Ces résultats sont représentés dans les graphiques suivants :



Ces résultats permettent ensuite de dégager des préconisations à court ou moyen terme, de manière à développer ces thématiques.

Pour développer des solutions de base pour les transformations et les commercialisations des bois sur le territoire de la CFT HVA., l'idée est de donner à la filière les moyens de base pour continuer de fonctionner dans un contexte technique et réglementaire de plus en plus exigeant. Pour cela il est judicieux dans cette approche de réaliser un travail de mise en place d'une ou de structures ayant les moyens de sécher du bois, pour les entreprise de la filière. Cette approche à court terme, est prioritaire devant tout autre développement. Dans l'approche à court terme au-delà d'étudier, nous préconisons d'aller jusqu'à la mise en place de moyens de séchage durable qui remplissent un cahier des charges technico-économique, mais aussi local, sociétale et environnemental.

Ensuite, pour développer une solution d'amélioration des flux logistiques sur le territoire de la CFT HVA, l'idée est d'analyser l'existant et d'adapter son fonctionnement aux besoins de la filière. Pour cela il est judicieux dans cette approche de réaliser un travail d'études du marché logistique afin d'éveiller les diversifications et/ou les développements des entreprises de la filière transport, envers les entreprise de la filière bois. Dans une approche à court terme, nous conseillons de ne pas envisager la réalisation d'une structure logistique, très difficile à rentabiliser,

Charte Forestière Haute-Vallée de l'Aude

avant d'avoir effectué la mise en place de solutions d'amélioration. Dans l'approche à court terme au-delà d'utiliser un existant, nous préconisons d'aller jusqu'au développement d'une structure qui fédère les besoins et les solutions : centrale administrative d'achats/logistiques. Dans un second temps, pour développer une solution innovante pour les flux logistiques sur le territoire de la CFT HVA l'idée est d'implanter une structure logistique. Pour cela il est judicieux dans cette approche de réaliser un travail d'études de faisabilité et d'ingénierie pour cette structure. Dans l'approche à moyen terme au-delà d'étudier, nous préconisons d'aller jusqu'à la mise en place d'une plateforme logistique durable qui remplisse un cahier des charges technico-économique, mais aussi local, sociétale et environnemental.

Enfin, pour développer des solutions de valorisations pour les transformations et les commercialisations des bois sur le territoire de la CFT HVA l'idée est de donner à la filière les moyens supplémentaires pour devenir performant dans un contexte économique et commercial de plus en plus concurrentiel. Pour cela il est judicieux dans cette approche de réaliser un travail de mise en place d'une ou de structures ayant les moyens de raboter et/ou reconstituer du bois par collage, pour les entreprise de la filière. Cette approche à moyen terme, est indispensable à la durabilité de la filière. Dans l'approche à moyen terme au-delà d'étudier, nous préconisons d'aller jusqu'à la mise en place de moyens de rabotage et/ou de reconstitution des bois par collage, durable qui remplissent des cahiers des charges technico-économiques, mais aussi locaux, sociétales et environnemental.

II - 4) Dynamique territoriale et arrimage de la CFT

II - 4) a. Atouts du territoire vis-à-vis de la démarche CFT

Conjoncture nationale et régionale

Globalement, il y a un engouement général dans les discours pour le bois éco-matériau et énergie renouvelable.

Des financements existent et sont notamment bonifiés pour la desserte.

Mise en place au niveau régional d'un Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF) et positionnement de la Région sur le Programme AGIR pour la filière bois.

Nous pouvons observer également une redynamisation du réseau des Communes forestières (URCOFOR LR) et de l'interprofession Arfobois, au niveau régional.

La CFT peut permettre au territoire de bénéficier localement de ces expériences et expérimentations.

Notons également la constitution, lors de l'élaboration de cette charte forestière, d'un réseau régional des chartes forestières de territoire, animé par l'URCOFOR LR.

Antécédents de CFT sur le territoire

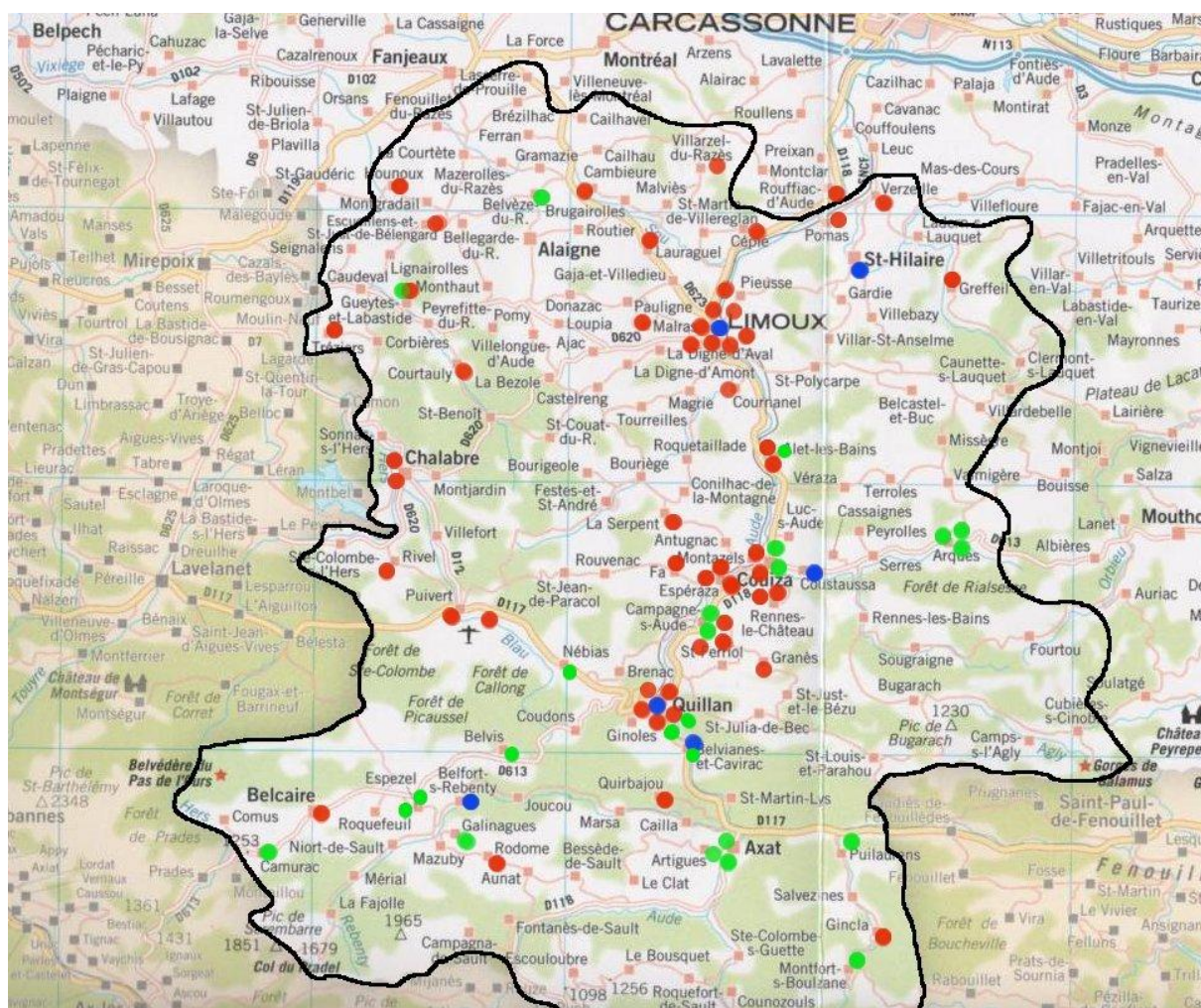
Sur le territoire, la communauté de communes du Chalabrais a initié et mis en place une CFT de 2006 à 2010. Cette expérience de la CFT du Chalabrais se traduit par des liens déjà existants entre les partenaires techniques et financiers, qui ont acquis une expérience de travail en commun.

Charte Forestière Haute-Vallée de l'Aude

De plus, les expérimentations qui y ont été menées, notamment vis-à-vis de la gestion forestière, permettent à la CFHVA d'entrer directement en phase opérationnelle sur certains points (voir les actions pilotes). De plus l'animateur était déjà familier avec le secteur et certains acteurs devenus partenaires de la CFHVA.

Tissu professionnel

Il existe encore des scieries sur le territoire¹ (principalement Barguès et Maugard), ainsi que de nombreux gestionnaires, exploitants² et seconds transformateurs³.



En termes de potentiel à mettre en place un projet collectif sur le territoire, il se ferait de manière transversale, c'est-à-dire **de l'amont vers l'aval**, plutôt qu'à un échelon de la filière locale. En effet, les grandes entreprises françaises qui sont en capacité d'internaliser ce fonctionnement tendent à le faire pour maîtriser leur production depuis l'approvisionnement jusqu'à la commercialisation, en passant par la transformation. Or sur le territoire, une entreprise seule ne peut pas espérer internaliser ce fonctionnement. Il faut donc imaginer un regroupement d'acteurs depuis l'amont jusqu'à l'aval. De plus, il semble difficile de mobiliser les acteurs d'un

¹ En bleu sur la carte

² En vert sur la carte

³ En rouge sur la carte

même « maillon » pour fonctionner de manière collective, les habitudes de travail n'ont pas été prises dans ce sens.

Nous pouvons citer en ce sens le regroupement entre l'entreprise Actiforest, exploitation forestière, et l'entreprise Basto, transports de grumes, pour fonder une société Bois Bûche et Granulés (BG), en capacité de mobiliser du bois, produire du bois bûche et de le commercialiser sur Espéraza, Limoux et Narbonne.

Notons également qu'au cours de l'élaboration de la charte forestière, le scieur Maugard s'est positionné pour investir dans une unité de séchage du bois. Il a effectivement été sensibilisé à cette technique et à son caractère quasi-obligatoire pour développer son activité (voir les éléments dans les actions pilotes).

Documents existants

Il existe des schémas de desserte pour :

- Le Chalabrais : il a été réactualisé en 2011.
- Les Corbières occidentales : il a été réactualisé en 2001.
- Le Rebenty et Madres-Boulzane : ils datent de 1988, et ne sont pas sous un format convenable à l'heure actuelle.

Portage politique

Le lancement de la démarche de charte forestière elle-même prouve qu'il y a volonté de la part des élus d'en savoir plus sur les filières bois et d'avoir une vision claire sur les réelles pistes de développement envisageables sur le territoire. Cependant, la mobilisation lors des réunions de présentation de l'avancement de la démarche reste frileuse. Il faut compter le facteur temps pour espérer toucher davantage d'élus du territoire, aujourd'hui préoccupés par de nombreux autres sujets.

Il faut noter un fort dynamisme du maire de Belcaire pour tout ce qui concerne les énergies renouvelables et une démarche sur le moyen terme (projection des objectifs communaux à 20 ans). Cependant, étant de l'opposition à la majorité politique en HVA, il paraît compliqué de pouvoir bénéficier de ce dynamisme.

II – 4) b. Contraintes du territoire vis-à-vis de la démarche CFT

Conjoncture nationale et régionale

Force est de constater qu'à l'heure actuelle, les marchés du bois sont peu porteurs. Le prix de la matière première diminue, alors que les coûts de mobilisation et de transformation augmentent. Malgré des campagnes d'information à la clientèle, les prix des produits finis sont parfois rédhibitoires, comparés à la concurrence Européenne ou mondiale notamment. Il y a un réel souci de positionnement de ces filières locales et nationales vis-à-vis des marchés extérieurs.

Antécédents de démarches territoriales

Il se ressent un certain pessimisme vis-à-vis de démarches antérieures (CRDF), qui n'ont pas porté leurs fruits alors que les constats étaient bons et les idées également, mais pas leur mise en œuvre.

Charte Forestière Haute-Vallée de l'Aude

Depuis une centaine d'années le territoire observe un déclin des industries du bois (et notamment des scieries), cette tendance s'est accélérée dans les dernières années. Pour reprendre les chiffres, il y avait plus de 25 scieries en 1848, 16 en 1980, 11 en 1988 (Schmerber, 1988) et 5 actuellement en 2011, dont 3 petites scieries familiales en essoufflement, une moyenne avec une perspective de reprise et une relativement grosse appartenant à un groupe Espagnol.

Portage politique

Le portage politique réel de la démarche reste diffus et peu mobilisé. Il est difficile de ressentir un réel engouement de la part des élus de la HVA pour cette démarche. Est-ce un manque d'information, ou plutôt l'excès d'autres informations qui empêche de se concentrer sur un thème en particulier ?

Nous pouvons observer des difficultés générales au développement de projets novateurs. Principalement par manque de connaissance et d'ouverture à des techniques nouvelles ou innovatrices.

Aspect culturel, patrimonial

L'identité « bois » est très peu développée auprès de la population. De fait de la couverture forestière relativement récente (ces cent dernières années principalement), les habitants, plutôt issus d'un milieu agricole ou extérieur au territoire, n'ont pas une sensibilité franche pour le bois. L'utilisation du bois n'a pas été généralisée, si ce n'est pour le chauffage. Il n'existe pas d'habitat « HVA » utilisant du bois en structure, isolation ou agencement.

Tissu professionnel

Il y a un réel manque de fédération/regroupement des exploitants forestiers/ETF, qui sont relativement peu nombreux, surchargés de travail et peu formés à ce genre de regroupements. Il en résulte qu'ils sont sous-représentés dans les instances décisionnelles ou de réflexion à l'échelle territoriale, départementale et régionale. Leur situation semble de plus en plus préoccupante, écrasés entre des charges croissantes et des contraintes d'exploitation qui le sont également.

Les scieurs restant ont un fonctionnement autonome et il paraît difficilement envisageable à court terme de mener un projet collectif.

Les seconds transformateurs fonctionnent aussi généralement de manière autonome. Si ce n'est quelques charpentiers, qui ont de bonnes relations de travail avec des scieries du territoire. Les menuisiers par contre ne sont majoritairement pas satisfaits des produits issus des scieries locales et s'approvisionnent ailleurs.

Un manque de fédération/regroupement se fait également ressentir auprès des producteurs de bois de chauffage, qui fonctionnent individuellement et subissent l'économie souterraine qui est liée à cette activité.

II - 4) c. Possibilités de Synergies et d'interactions

Conjonctures nationale et régionale

Nous pourrions imaginer une territorialisation des actions COFOR & Arfobois, qui mènent des actions d'envergure régionale, mais qui nécessitent certaines déclinaisons ou tests

territoriaux. Très récemment, l'évènement régional Bâtibois a réuni de grands spécialistes des utilisations du bois dans les marchés publics, mais s'est déroulé dans le Gard, rendant impossible une réelle participation des élus du territoire.

Expérience des démarches antérieures

Seront programmées certaines adaptations d'actions phares du Chalabrais, en évitant bien entendu les écueils, et en favorisant les actions qui ont eu des retours positifs vis-à-vis du territoire. Il s'agit principalement des travaux effectués sur l'accompagnement des forêts sous Régime Spécial d'Autorisation Administrative de Coupe (forêts de plus de 25 ha non gérées), pour mettre à disposition des propriétaires ne gérant pas leur forêt les informations utiles et nécessaires à leur mobilisation.

Il est important de se rapprocher des autres CFT du Languedoc-Roussillon et des Pyrénées pour mettre en commun les expériences respectives et ainsi permettre d'éviter les contres exemples et de développer les actions qui fonctionnent. Notons tout de même que chaque territoire est particulier du fait des hommes et des femmes qui le peuplent et le font vivre.

Démarches territoriales existantes

La Communauté de Communes de Couiza a lancé une démarche de Plan Climat Energie et Territoire, visant à rendre plus cohérentes les actions de la CdC vis-à-vis des économies d'énergies et des circuits courts. Trois ateliers de réflexion ont été constitués, la charte forestière participe aux discussions des groupes « Développement Economique et Environnement » et « Énergie-logement ».

La Communauté de Communes du Pays de Sault a initié une étude de faisabilité sur un projet touristique intitulé « Saltus », dans le cadre du Pôle Touristique Pyrénéen. La charte forestière a été intégrée pour s'assurer de la logique bois territoriale. En effet, le projet consiste en une construction en forêt, à proximité d'une maison forestière, qui serait un point de départ vers des activités touristiques liées à la forêt, thématique jugée porteuse touristiquement par le bureau d'études.

Formation

Un possible appui/suivi des formations de l'institut St Joseph est à réfléchir, de manière à s'assurer l'installation des jeunes forestiers qui en sortent, en tentant de privilégier le territoire.

Des travaux pourraient être menés avec le centre de formation Bâtipôle, à l'image du projet positif mené à Lescale avec la commune de Puivert et des professionnels locaux.

Tissu professionnel

Il s'agira de tirer un maximum de bénéfice de l'expérience du CRITT Bois dans la thématique des transformations du bois, d'un point de vue de leur méthode et de leurs connaissances techniques et opérationnelles.

II – 5) Identification des Enjeux en HVA

A partir de tous les éléments réunis précédemment, voici une proposition de classification en trois grands enjeux, qui regroupent toutes les préoccupations et thématiques détaillées plus haut.

II - 5) a. Transformations du bois

Valorisation sapin, recherche de nouveaux débouchés, bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie, organisation filières, utilisations du bois dans la construction et la rénovation et promotion auprès des collectivités, promotion métiers et entreprises

II - 5) b. Gestion et exploitation forestière

Sylviculture, gestion, DFCI, desserte, transport, exploitation

II - 5) c. Loisirs et Patrimoine forestier

Chasse, cueillette, création de produits touristiques, biodiversité, paysages, eaux, sols, air

II - 6) Atouts et faiblesses vis-à-vis de ces Enjeux

II - 6) a. Atouts vis-à-vis des enjeux

Atouts pour les transformations du bois

Conjoncture nationale et régionale

Au niveau régional, il existe des aides spécifiques destinées aux scieries qui souhaitent se remettre aux normes (fonds scierie OSEO : (Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, 2011)) et développer leur activité pour devenir plus compétitive (dispositif ASTREA : (Conseil Régional Languedoc-Roussillon, 2011)).

La fédération nationale des communes forestières a lancé un programme « 100 constructions bois pour la commande publique » pour développer l'utilisation du bois local dans la construction. Le constat est fait qu'il y a des déficits au niveau de l'offre, ainsi qu'au niveau de la demande, et qu'il existe un écart entre l'offre et la demande. Sont alors proposés deux leviers d'intervention :

- Structurellement (augmenter offre et demande)
 - Mettre en relation à l'échelle des territoires besoins et potentiel mobilisable : Mise en place de Plans d'Approvisionnement Territoriaux (PAT)
 - Renforcer les relations entre les entreprises à l'échelle des territoires
 - Engager des programmes de R&D pour valoriser les essences locales
 - Développer le marketing sur les essences locales
- Conjoncturellement (modifier la nature de la demande : bois local fourni par le maître d'ouvrage)
 - Fonds de mobilisation : regroupement/massification de l'offre
 - Interface production/1^{re} transformation : contrats d'approvisionnement
 - 1^{re} transformation : aides et meilleure logistique d'approvisionnement
 - Interface 1^{re} transformation/charpente : augmenter la valeur ajoutée
 - Constructeurs bois/charpentiers : formations
 - Maîtrise d'œuvre : levée d'obstacles divers
 - Maîtrise d'ouvrage : critères environnementaux des marchés publics ? (Marchand, 2011)

Charte Forestière Haute-Vallée de l'Aude

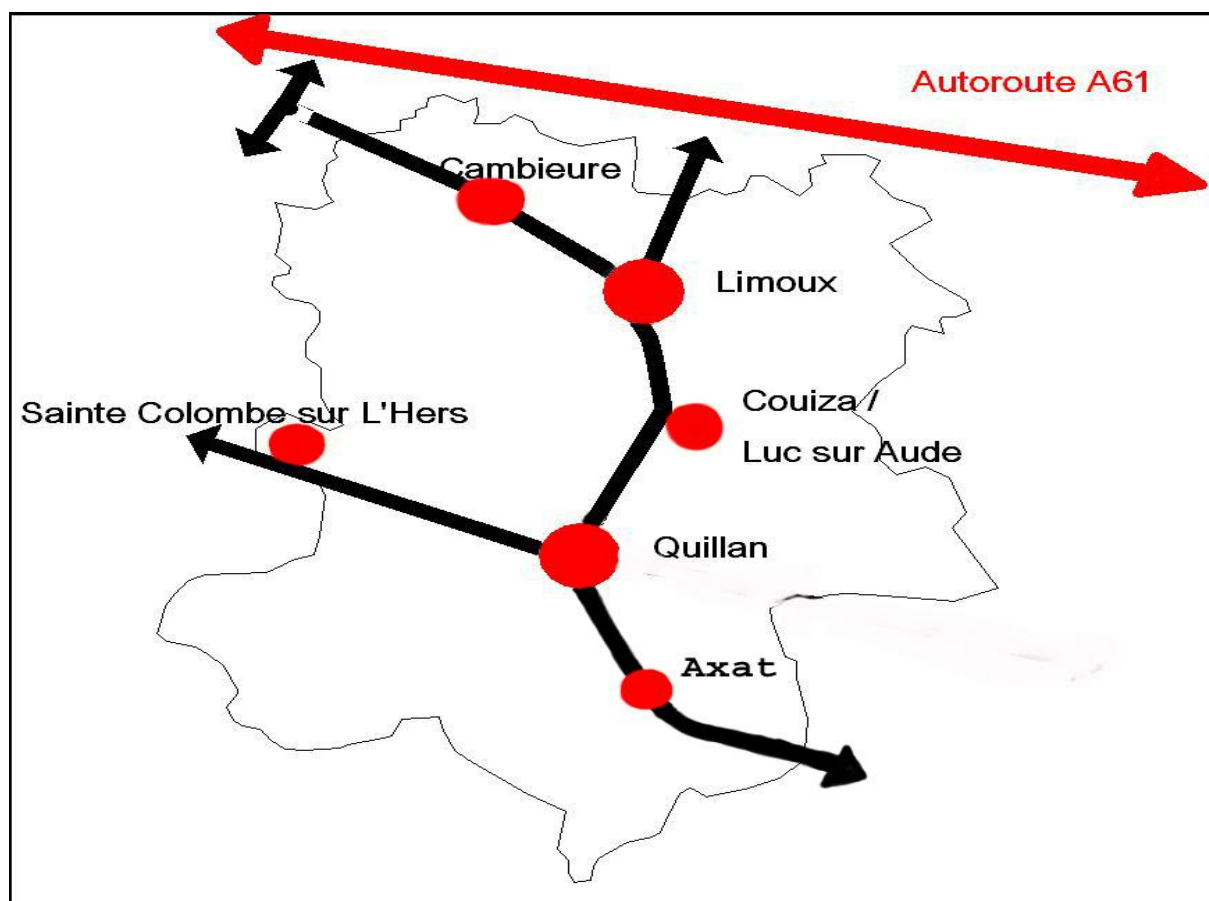
Formations disponibles

Sur le territoire est implanté le centre de formation Bâtipôle, à Saint Martin de Villereglan. Dans le cadre de la formation continue, il offre la possibilité d'effectuer :

- Une formation diplômante : technicien constructeur BBC (Bâtiment Basse Consommation)
- Des formations qualifiantes : ouvrier professionnel en restauration du patrimoine, CACES filière bois, maçon polyvalent de l'écoconstruction, chantier école de l'écoconstruction.
- Des formations préparatoires : préparation aux métiers d'éco-artisan du gros œuvre, préparation aux métiers de l'écoconstruction, de l'éco-réhabilitation et du bâti ancien, préparation aux métiers d'éco-artisan du second œuvre.
- Des formations entreprises : CACES.

Capacité d'accueil d'entreprises

Sur le territoire sont disséminées des zones d'activités : écoconstruction sur Limoux (en cours de réalisation), HQE sur Couiza - Luc s/ Aude, classiques sur Ste Colombe s/ Hers, Cambieure, Quillan et Axat.



Disponibilité d'un hangar de 1000 m² à Roquefeuil, avec plateforme extérieure bétonnée. Couverture photovoltaïque. Proximité de la plateforme de stockage de plaquette forestière.

Charte Forestière Haute-Vallée de l'Aude

Disponibilité de 1625 m² de hangars à Coustaussa dans les locaux de la scierie du Moulin de M. Lopez.

Démarche bois énergie

La démarche publique est enclenchée vis-à-vis du chauffage collectif aux plaquettes forestières, mais reste à développer davantage et à conforter au niveau des approvisionnements, pour s'assurer qu'ils se fassent à un échelon local et de manière pérenne et réfléchi dans le temps. En effet, les 4 projets existants se sont cristallisés autour de projets de chaufferies, puis de plateforme d'approvisionnement dédiée. Il paraît plus judicieux, à la manière dont le décrit le Schéma Départemental d'implantation de plateformes de stockage en bois déchiqueté, d'essaimer sur le territoire un réseau de plateformes dimensionnées pour permettre l'approvisionnement de tout projet sur le territoire de la Haute-Vallée de l'Aude, et du département dans son ensemble. (Conseil Général de l'Aude, 2009)

Expérimentation sur la Déclaration d'Intérêt Général pour la desserte forestière

Le réseau régional des communes forestières souhaite effectivement vulgariser cette méthode qui permet de lever un frein récurrent aux projets de desserte forestière : le blocage par un particulier isolé. L'invocation de l'intérêt général permet de lever ce blocage et ainsi de voir se réaliser des projets qui étaient en dormance. La procédure est claire et détaillée, pour toute information, le technicien dédié à l'URCOFOR est à la disposition des maires. (COFOR LR, 2011)

Atouts pour la gestion et l'exploitation forestières

Antécédents de CFT sur le territoire

Expérience acquise lors de la réalisation de la Charte forestière du Chalabrais, en termes de mobilisation des propriétaires forestiers et de travail à l'augmentation des surfaces de forêts privées sous document de gestion durable.

Formations disponibles

Il existe sur le territoire un lycée de formation forestière, l'institut St Joseph à Limoux. Ce dernier forme des jeunes à différents niveaux : 2nd pro forêt, 1^{er} Bac pro, Bac pro forêt (gestion et conduite de chantiers forestiers). Ces élèves peuvent ensuite poursuivre vers un BTS gestion et exploitation forestière. L'institut offre également la possibilité de faire un apprentissage. Il dispense également en formation continue le CAPA travaux forestiers.

Réflexion sur le foncier

Suite à un travail régional au sujet de la rationalisation des petites parcelles morcelées, voire en Biens Non Délimités, le CRPF, la SAFER et le Conseil Général de l'Aude se sont réunis pour présenter plusieurs massifs forestiers du Pays de Sault pour lesquels le foncier est un obstacle à la mobilisation du bois et d'examiner les possibilités de travailler en commun pour tenter de résoudre ces problèmes. Cette réflexion pourra être élargie à l'échelle de la Haute-Vallée de l'Aude pour prioriser les secteurs et établir un plan d'action qui pourrait être reconductible.

Atouts pour les loisirs et le patrimoine forestier

Démarche Natura 2000

Présence sur le territoire de la fédération d'associations Aude Claire et de la Ligue de Protection des Oiseaux, qui maîtrisent la thématique de protection des milieux et de la faune.

Projet régional SYLVAMED

Un projet régional est en cours pour mettre en valeur l'aspect touristique en forêt privée. L'objectif est de parvenir à établir une procédure claire et reproductible pour que les propriétaires forestiers privés puissent conventionner avec le Conseil Général de l'Aude et ainsi déterminer des droits de passages, responsabilités et charges d'entretien revenant aux parties engagées. Ainsi l'offre touristique locale pourrait être augmentée et valorisée.

II – 6) b. Faiblesses vis-à-vis des enjeux

Faiblesses pour les transformations du bois

Tissu professionnel

Diminution progressive du nombre de scieries familiales, pour ne conserver que les unités rentables et ayant su s'adapter aux contraintes et aux demandes des marchés. Force est de constater à l'heure actuelle le manque d'unité(s) de séchage artificiel permettant de valoriser localement les sciages produits pour la construction et la rénovation notamment.

Il manque également tout un maillon de « raffinage » des bois, permettant d'offrir des produits finis utilisables directement par la seconde transformation. Au-delà du séchage du bois, celui-ci doit être raboté, usiné pour offrir plusieurs types de profilés, voire abouté ou collé pour offrir des produits de résistance mécanique exemplaire et fiable pour les utilisateurs du territoire et d'ailleurs.

Faiblesses pour la gestion et l'exploitation forestières

Tissu professionnel

Une crainte forte est soulevée par les débardeurs, qui redoutent une perte de leur savoir-faire et le défaut de relève pour les années à venir... Cette inquiétude rejoint la problématique des exploitants forestiers ou entrepreneurs de travaux forestiers, qui se trouvent dans des situations de plus en plus intenable, avec le risque de voir ces métiers disparaître, ce qui impacterait de manière très négative le reste de la filière locale qui en dépend...

Faiblesses pour les loisirs et le patrimoine forestier

Concertation des parties prenantes

Les entreprises des filières forêt et bois n'ont pas développé l'habitude de consulter les organismes de représentation de ces catégories de personnes. Un travail est à mener pour s'assurer que la communication se fasse, de manière à ce que les parties apprennent à se connaître et à travailler ensemble. Ainsi, les préoccupations des usagers gratuits pourraient être prises en compte dans la gestion, l'exploitation et les transformations du bois ; et, à l'inverse, les usagers gratuits pourraient prendre conscience de certaines réalités de ces métiers soumis à de fortes contraintes économiques et climatiques.

III - Orientations et stratégie de développement de la CF HVA

III – 1) Orientations générales CFHVA

Les orientations générales de la Charte forestière de la Haute-Vallée de l'Aude sont, avant tout, celles des chartes forestières de territoires en France. Leur objectif est d'accompagner, sur un territoire porteur, le développement de la forêt et du bois suivant trois valeurs.

- La richesse environnementale, écologique et patrimoniale est la base qui constitue l'objet des actions des chartes forestières de territoires. Sans forêt et sans bois, une charte forestière n'aurait pas lieu d'être, si ce n'est de remettre au premier plan ces ressources et leurs apports pour le territoire.
- Le développement économique des filières bois locales. Ces dernières constituent l'organe fonctionnel qui tire le développement, façonnent les paysages et rend possible les innovations et les utilisations diverses de la forêt et du bois local.
- La valeur sociale de la forêt et du bois local. En effet, sans hommes et sans femmes le territoire ne pourrait pas se développer ou s'enrichir d'initiatives et de réflexions. La forêt et le bois local prennent forme sous l'action des habitants du territoire.

Cette charte forestière de territoire est portée par le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Aude et des Pyrénées Audoises, auquel sont adhérentes les huit communautés de communes suivantes (du Nord au Sud) : Razès-Malepère, Côteaux du Razès, Limouxin et Saint Hilairois, Chalabrais, Pays de Couiza, Aude en Pyrénées, Pays de Sault et Canton d'Axat. L'essentiel des actions de la CFHVA se porteront donc sur ces territoires.

Cependant, dans une perspective de réforme des collectivités territoriales, la CFHVA ne se ferme aucune porte, si l'objet est cohérent avec son fonctionnement, pour travailler avec des communes ou territoires limitrophes ayant des aspirations communes avec le Pays de la Haute-Vallée de l'Aude.

De plus, une ouverture à d'autres territoires est indispensable lorsque sont identifiés des lacunes dans les compétences nécessaires au bon développement des filières forêt et bois locales. Il s'agira principalement de mobiliser les expériences multiples et riches d'autres territoires de chartes forestières en France, ainsi que d'autres territoires de projets tels que les Parcs Naturels Régionaux ou des Pays.

La charte forestière de la Haute-Vallée de l'Aude traitera principalement avec les acteurs présents sur le territoire : propriétaires forestiers publics ou privés, les professionnels des filières bois, les institutions et organismes de développement ou d'initiatives liés à la forêt et/ou au bois.

La charte forestière de la Haute-Vallée de l'Aude œuvre essentiellement pour l'intérêt général et tentera toujours, autant que faire se peut, de trouver des solutions en concertations avec l'ensemble des acteurs concernés. L'unanimité serait le mode de fonctionnement idéal, mais une majorité semble parfois plus réaliste. Toute la difficulté et l'enjeu se situe dans le

dépassement des intérêts particuliers, pour assurer une adhésion maximum des acteurs du territoire aux actions entreprises. Ce processus est à inscrire dans le temps, et bénéficie d'une bonification permanente à travers les expériences et les contacts accumulés. Encore une fois, le maillon humain est au cœur de la vie du territoire.

III - 2) Stratégie de développement

Le positionnement stratégique de la Charte Forestière de la Haute-Vallée de l'Aude est simple. Il s'agit, dans un premier temps, de se focaliser sur la valorisation économique des bois issus des forêts publiques ou privées situées sur le territoire administratif du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Aude et des Pyrénées Audoises. En effet, ces valorisations économiques locales sont les premières entrées d'argent sur le territoire, et permettent ensuite, dans un second temps, tout aussi important stratégiquement, de traiter des volets sociaux et environnementaux.

L'objectif principal de cette charte forestière est d'œuvrer pour que davantage de bois locaux soient utilisés localement, de faire en sorte que cette utilisation soit la plus qualitative et la plus durable possible, ainsi davantage de plus-value sera maintenue sur le territoire, ce qui permet ensuite de mettre en place des actions de plus grande ampleur et de communication.

Le premier constat est celui d'une filière bois sinistrée et comptant peu d'acteurs, pour ce qui est des premières et secondes transformations, sans parler de l'exploitation forestière. Le maillon central est celui des scieries, étape indispensable pour que le bois puisse être utilisé en construction ou en rénovation, marchés principaux localement.

Cette transformation du bois ne peut être dissociée de la réflexion portant sur les approvisionnements locaux. La politique nationale est répercutée localement, il faut prélever mieux et plus de bois. Cela implique, encore une fois, de travailler avec les professionnels locaux.

La charte forestière est ouverte à toutes les demandes et les propositions, à partir du moment où le processus de réflexion et de mise en œuvre soit globalisé et rendu cohérent dans la démarche globale décrite ci-dessus.

Une grande importance doit être donnée au facteur humain, car le territoire vit par les hommes et femmes qui le peuplent, chacun doit se sentir écouté et impliqué dans le projet de développement forestier et bois du territoire.

III - 3) Programme d'actions pluriannuel à mettre en œuvre

III - 3) a. Actions pilotes réalisées lors du diagnostic

Il est entendu, dans la démarche de CFT, de mettre en place quelques actions pilotes en parallèle de la réalisation de l'élaboration. En se basant sur les premiers éléments recueillis lors du diagnostic, cela permet ensuite de rentrer dans le « vif du sujet » lors de l'enclenchement de la phase opérationnelle. En effet, la plupart de ces actions pilotes seront suivies et mises en œuvre dans les actions opérationnelles de la CFHVA.

Accompagnement d'un scieur dans sa réflexion sur le séchage des bois d'œuvre

Très rapidement dans les discussions a été identifié le défaut de séchage des bois en Haute-Vallée de l'Aude. Pour permettre d'apporter des éléments techniques à ce niveau, le scieur Maugard et le directeur de la coopérative Cosylva ont assisté, avec l'animateur, aux conférences « Le bois d'œuvre "local", une solution d'avenir ? », organisées par le CRITT Bois Midi-Pyrénées. Ces interventions ont permis de percevoir très techniquement les implications de tels procédés, ainsi que d'autres techniques telles que le thermo-traitement, le thermo-huilage, le classement mécanique des bois, etc. La participation à ces rencontres a également permis la rencontre d'un scieur des Hautes-Pyrénées mettant en œuvre le séchage du Sapin Pectiné, essence prédominante en Haute-Vallée de l'Aude.

M. Maugard, M. Brugeron du CG 11 et l'animateur sont donc allés visiter les scieries de M. Sanguiné père et fils, dans le secteur de Lourdes. Ces rencontres ont permis d'évoquer les aspects techniques, logistiques, financiers et opérationnels de cette technique de séchage artificiel.

M. Maugard s'est beaucoup renseigné par ailleurs, en contactant de nombreux scieurs français mettant en œuvre, à différentes échelles, le séchage des bois d'œuvres.

La conclusion partielle de ces démarches est le dépôt d'un dossier de demande de financement auprès de la Région Languedoc-Roussillon, pour l'investissement dans une unité fixe de séchage artificiel.

De manière à aller plus loin, la charte forestière de territoire proposera un accompagnement par un expert du FCBA pour le choix du matériel, la mise en fonctionnement du séchoir, ainsi qu'une formation des professionnels à l'utilisation de ce matériel requérant une technicité toute particulière.

Démarche expérimentale dans l'Aude : mise en place d'une Déclaration d'Intérêt Général pour la desserte forestière

Suite aux actions menées sur la desserte forestière par la charte forestière du Chalabrais, l'un des projets avait été identifié comme étant intéressant pour mobiliser de façon expérimentale une démarche de déclaration d'intérêt général (DIG). Cette procédure existe dans d'autres départements français et est déjà mise en œuvre dans l'Aude pour la thématique de l'eau.

Cette procédure devrait permettre, de façon relativement simple, de contourner le blocage par un (ou plusieurs) propriétaire(s) opposé(s) au projet de desserte forestière.

C'est le cas sur le projet des Castellasses, entre les communes de Rivel et Villefort, pour lequel une procédure d'Association Syndicale Autorisée avait été ciblée en premier lieu. Cette dernière option avait l'inconvénient d'être relativement lourde à porter par les maîtres d'ouvrages. D'où la simplification possible par la DIG.

Tous les éléments de détails concernant l'évolution de ce projet sont disponibles sur demande, et consignés dans les compte rendus de réunions entre les partenaires concernés : les maires des deux communes, l'URCOFOR pour la maîtrise de la procédure, le CRPF et l'ONF

Charte Forestière Haute-Vallée de l'Aude

pour la connaissance des forêts concernées, la DDTM 11 pour la gestion du Groupement Forestier concerné, et la CFT pour la coordination du projet.

Accompagnement d'une scierie dans sa réflexion de diversification de production

Assez rapidement, l'animateur a été sollicité par M. Lopez, scieur à Coustaussa, près de Couiza. Son activité est en déclin et il a contacté l'animateur pour réfléchir aux différentes pistes de diversification pour son activité. Les pistes évoquées lors d'une réunion avec les élus locaux étaient la plaquette forestière, la production de granulés de bois, la carbonisation, la production de buchettes compressées, etc. Le porteur de projet croit davantage aux granulés de bois, du fait d'une relation avec un potentiel distributeur en Ariège.

Différents contacts ont été pris avec des professionnels pour orienter ce projet. Dans un premier temps le CRITT Bois Midi-Pyrénées est intervenu pour dimensionner une assiette minimum de production pour atteindre la rentabilité, en insistant sur le moindre risque que présente la bûchette que le granulé de bois.

Puis, un tour d'horizon des scieries locales n'a révélé la possibilité maximale que de réunir la moitié de ce volume en approvisionnement de sciure de scierie (humide). Un autre porteur de projet a alors été rencontré, pour avoir monté son installation artisanale. Etant en lien avec des producteurs similaires en Provence-Alpes-Côte-D'azur, le contact a été pris et M. Lopez assistera à la fin du mois de Juin à une formation pour opérateur d'unité de granulation à échelle artisanale, permettant de rentabiliser une installation avec des volumes produits plus faibles qu'annoncés par le CRITT.

La suite à donner à cette initiative dépendra du contact et des enseignements tirés lors de cette formation.

Participation au suivi de la démarche guide bois bûche en Languedoc-Roussillon

Ce travail avait émergé de la charte forestière du Chalabrais, qui avait ciblé certaines méconnaissances des propriétaires forestiers privés, qui exploitent leur forêt pour produire du bois de chauffage. L'objectif territorial est devenu régional et a été intégré dans le programme AGIR pour la filière bois de la Région Languedoc-Roussillon. Cette mission a été confiée au CRPF, qui a rédigé des pages régionales, avec pour idée d'y adjoindre des pages locales pour tout territoire de charte forestière désireux de spécifier encore davantage ses forêts locales et leur techniques ou modes d'exploitation.

La CF HVA a participé aux comités techniques pour la rédaction de ces pages et a participé à cette réflexion.

A l'avenir, une action sera mise en place pour réaliser des pages locales à la Haute-Vallée de l'Aude, apportant des précisions sur les essences, les unités et les méthodes de ventes locales. Des interventions sur le territoire permettront de présenter ce document aux propriétaires forestiers privés intéressés, via une visite en forêt pour comprendre l'exploitation et une visite sur site de production pour comprendre la transformation, le stockage et la distribution des bûches ainsi produites.

Accompagnement d'un professionnel dans la réalisation d'un prototype en bois

Lors du salon des pratiques durables, organisé par le Club Entreprendre à Couiza le 8 novembre 2011, et les rencontres et discussions qui s'en sont suivies, un contact a été pris avec un fabricant d'un objet électronique à vocation thérapeutique.

Le fabricant se pose la question de la réalisation en bois de ce boîtier aujourd'hui en plastique. Pour ce faire, le projet a été affiné et spécifié, puis porté à la connaissance du CRITT Bois Midi-Pyrénées. Après une première idée de mobiliser une Prestation Technologique Réseau (PTR), l'objet a plutôt été ciblé vers des professionnels qui seraient en capacité directe de produire des prototypes, permettant ensuite de tester différentes essences et de calculer une possible commercialisation.

La suite dépendra de la mobilisation potentielle d'acteurs locaux sur ce sujet, à moins de prendre contact avec une autre structure d'accompagnement.

En effet, la PTR semble une solution intéressante permettant de bénéficier de financements dans la phase de test et de prototypage. Cette prestation s'appuie sur la reconnaissance d'un expert tierce partie et enfin d'une validation technique par une Plateforme Technologique spécialisée (PFT).

Informations à un porteur de projet bois bûche

L'animateur a été contacté par un porteur de projet voulant faire construire un hangar de stockage pour la production de bois bûche, ainsi qu'investir dans une machine combinée type scieur-fendeur, pour faciliter sa production. Le contact a été transmis de la DRAAF en charge de ces dossiers, et tous les éléments ont ensuite été transmis au porteur de projet.

Affaire à suivre, en fonction du type d'investissement finalement choisi par le porteur de projet. Ce dernier se situe dans le Saint-Hilairois.

III - 3) b. Programme d'actions pluriannuel

Ce programme d'actions a été construit à partir de l'ensemble des éléments réunis lors du diagnostic. Il a été constitué sur une période de 3 années opérationnelles, période de projection minimum pour une CFT. Les actions ont été réparties dans les trois grands enjeux identifiés et vous seront présentées dans ce cadre.

Dans ces enjeux, plusieurs entrées seront explorées en parallèle et dans le temps (cet ordre ne constitue pas un ordre de priorité, qui restera à déterminer année par année, en fonction des avancements et des enseignements des années précédentes).

Transformations du bois

Utilisations du bois local dans les projets publics

Ces actions partent du constat que peu de bois local est mobilisé dans les projets publics, qui peuvent constituer des exemples « vitrines » ou des effets d'incitation pour les projets privés ou professionnels. Au-delà de la sensibilisation des élus responsables des collectivités territoriales et publiques, qui est traité par des organismes régionaux tels que les Communes Forestières, il

s'agit d'offrir la possibilité aux services techniques d'utiliser des cahiers des charges « types » ou « modèles » pour intégrer les productions bois locales dans les consultations pour les construction ou la rénovation de bâtiments publics communaux ou intercommunaux. En trois ans, l'objectif est de travailler spécifiquement sur la charpente traditionnelle, les planchers bois puis les menuiseries bois.

Accompagnement des entreprises de transformation du bois dans leurs projets de développement

En parallèle de la réflexion menée dans la CFHVA, concertée avec l'ensemble des partenaires institutionnels, professionnels et élus, il s'agit de cibler des projets individuels ou collectifs qui répondent aux objectifs de développement territorial fixés par le Comité de Pilotage de la CFHVA.

Ainsi, diverses ressources peuvent être mises à disposition des porteurs de projets. Il peut s'agir d'un apport d'information, d'un relai vers les personnes ou services compétents, d'un accompagnement à la formalisation du projet, de l'organisation de rencontres entre professionnels ou services compétente, de la mise en place d'un accompagnement spécifique (via un prestataire indépendant compétent), etc.

Cette action se reportera chaque année, et évoluera en fonction des contacts pris et de l'avancement des projets eux-mêmes.

Poursuite de la réflexion et du travail sur le Bois énergie

En partenariat avec le Plan Bois énergie du Conseil Général de l'Aude, qui correspond au relais départemental sur cette thématique, et avec l'observatoire régional porté par l'URCOFOR, il s'agit de poursuivre et alimenter la réflexion et les mises en œuvre locales.

Concernant les projets collectifs de stockage de plaquettes forestières existants, il s'agit de veiller à ce que des contrats d'approvisionnements complets et pérennes soient effectivement mis en place, pour assurer la qualité dans le temps de ces flux de bois local.

Pour ce qui est des projets collectifs de chaufferie utilisant ces plaquettes forestières, il peut être intéressant de constituer un réseau d'échange d'expériences et de rencontres pour assurer la gestion la plus optimale de ces installations.

Autres pistes à explorer

Diverses propositions ou opportunités ont été révélées lors des rencontres ou groupes de travail, qui pourraient constituer le corps d'actions ultérieures.

Nous pouvons imaginer la constitution d'une base de données recensant les constructions existantes ayant mobilisé du bois local, et ainsi compiler des photos et descriptifs, avec l'appui des donneurs d'ordres et opérateurs économiques locaux. Ceci constituerait un fond basé sur du concret, rendant ensuite possible diverses formes de communication, sensibilisation, voire formations ou visites techniques.

La potentialité de réalisation d'un « village répit » a été évoquée dans la région de Chalabre. Ce projet serait porté par l'association nationale des sclérosés en plaque, qui termine

avant tout un projet similaire dans le Jura. Dans le cas d'une concrétisation, il s'agirait de s'assurer le meilleur ancrage possible dans la valorisation des filières bois locales.

Une autre utilisation de la plaquette forestière, pour des essences aujourd'hui peu valorisées, serait envisageable pour constituer du paillage horticole et/ou agricole.

Nous pourrions imaginer une forme de meilleure communication ou valorisation des métiers des transformations du bois auprès des jeunes et adultes du territoire.

Gestion et exploitation forestières

Réalisation de diagnostics pour les propriétaires de forêts privées non gérées

Cette action découle de l'expérience emmagasinée dans le Chalabrais. Suite à différentes approches, il s'est révélé plus productif et « rentable » de se focaliser sur les propriétaires forestiers privés détenant les surfaces les plus grandes mais qui ne gèrent pas encore leur patrimoine, pour diverses raisons patrimoniales, de non connaissance, etc. Ainsi, en effectuant une approche individualisée de reconnaissance de leurs forêts, cartographie, description sommaire des possibilités de gestion et d'exploitation, nous espérons faire prendre conscience à certains d'entre eux, pour lesquels l'opportunité est réelle, de l'intérêt qu'ils ont à mettre leurs forêts en gestion. Ainsi, nous assurons la gestion durable de ces parcelles, via la réalisation d'un Plan Simple de Gestion, et la mobilisation de bois locaux supplémentaires pour approvisionner les filières de transformation locales.

Étant donné le nombre important de propriétaires concernés et le temps à consacré individuellement à chacun, cette action se découpera dans le temps. C'est pourquoi il a fallu établir une priorisation en commençant par les propriétaires forestiers privés détenant les plus grandes surfaces moyennes.

Actualisation des schémas de desserte existants sur les massifs forestiers principaux en HVA, puis animation de projets de desserte

Cette étape est un préalable indispensable avant de mettre en œuvre une animation pour favoriser la réalisation de dessertes forestières. En effet, l'expérience du Chalabrais, qui a « fait les choses à l'envers », permet d'assurer qu'une fois le cadre du schéma bien défini, non seulement la priorisation des projets sur un massif est plus aisée, mais leur réalisation est déjà bien avancée, par la réalisation d'Avant Projets Sommaires.

De plus, ces schémas de dessertes étaient auparavant portés par l'État, et deviennent désormais la prérogative des collectivités territoriales locales. Au-delà de ce portage, ils constituent des schémas directeurs assurant aux organismes financeurs la réelle priorité des projets et leur faisabilité. Ainsi, les projets identifiés dans les schémas deviennent prioritaires pour la programmation de financements régionaux, et assurent également la prise en charge au taux le plus avantageux envisageable.

Deux massifs forestiers sont concernés et seront traités par la CFHVA : le massif du Plateau de Sault et celui des Corbières occidentales (le troisième massif, du Chalabrais, est déjà couvert par un schéma de desserte récent).

Charte Forestière Haute-Vallée de l'Aude

Une fois cette étape réalisée, il sera possible de procéder à l'animation des projets identifiés, dans l'ordre des priorités établies par les schémas de desserte actualisés et complets.

Travail sur la restructuration foncière

En parallèle du travail sur les grandes propriétés forestières privées, il est important de s'intéresser également aux propriétés très petites et morcelées, qui empêchent de fait toute exploitation de certains massifs forestiers. Ces massifs sont les plus productifs sur le Plateau de Sault, et justifient donc la priorisation d'un travail sur ce secteur. D'autant qu'une démarche a déjà été engagée par le CRPF, la SAFER et le CG 11. Il s'agit d'appuyer cette démarche en assurant le meilleur ancrage local possible auprès des élus et propriétaires concernés par ces parcelles. Il s'agit de mettre en œuvre une procédure permettant de simplifier les démarches, notamment dans les cas de Biens Non Délimités, pour lesquels la situation est inextricable à l'heure actuelle. L'objectif final est de pouvoir mobiliser en commun du bois productif sur des parcelles jusqu'à présent inexploitées.

Travail au profit de l'exploitation forestière

Force est de constater que ce « maillon » de la filière bois local est en grand danger et en grande souffrance. Ces personnes ont des conditions de travail et de reconnaissance très dures et trop peu valorisées. Différentes pistes sont à explorer dans ce domaine pour tenter de trouver l'approche la plus efficace et intéressante pour cette profession.

Tout d'abord, une réflexion peut être menée quant à leur représentation syndicale aujourd'hui inexistante ou inefficace. Ce travail est à mener avec l'interprofession Arfobois, de manière à faire en sorte que la voix de cette profession puisse être entendue dans les sphères décisionnelles et « programmationnelles ».

Ensuite il est prévu d'organiser des rencontres en salle, puis sur le terrain, entre des jeunes en formation à l'Institut Saint Joseph de Limoux et des professionnels qui exercent les professions d'Entrepreneur de Travaux Forestiers et Exploitant forestier (bûcherons et débardeurs). L'objectif serait d'asseoir la motivation de certains jeunes pour ces professions, voire de les voir s'installer localement.

Une crainte a été exprimée vis-à-vis de la démarche Natura 2000 et de ses implications sur l'organisation et la mise en œuvre de chantiers d'exploitation. Pour cela, en s'appuyant sur un cas concret et réel, il s'agit d'apporter un maximum d'informations par les organismes compétents, de manière à lever un maximum de doutes et d'idées reçues concernant cette thématique. Il peut être judicieux de coupler cette information avec des éléments concernant la certification forestière, PEFC notamment.

Enfin, une piste forte intéressante a été exprimée concernant la mise à jour d'une convention collective existante mais peu connues, pour tenter d'œuvrer à une meilleure valorisation des métiers de l'exploitation forestière.

Nous pourrions également imaginer, comme cela a été fait sur un autre territoire de charte forestière en France, mettre en place un mode opératoire permettant le suivi et l'accompagnement de l'exploitation forestière. L'objectif principal de ce travail serait de clarifier les procédures à mettre en œuvre concernant notamment l'état des lieux de la voirie avant

chantier, et la vérification après chantier, pour s'assurer que la voirie reste dans le meilleur état possible.

Autres pistes à explorer

Diverses propositions ou opportunités ont été révélées lors des rencontres ou groupes de travail, qui pourraient constituer le corps d'actions ultérieures.

Un manque d'information a été soulevé concernant la localisation et les aires d'influence des zones de captage des eaux. Ces dernières ont des impacts non négligeables sur la réalisation de dessertes ou d'exploitations forestières. Il semble important de faire en sorte que cette information soit rendue disponible et accessibles aux opérateurs économiques devant y faire face.

En parallèle de la réalisation régionale d'un guide sur l'exploitation du bois bûche par les propriétaires forestiers privés, il faut imaginer la déclinaison locale de ces informations en adjoignant à ce document des pages locales, plus à même de « parler » aux propriétaires locaux. De plus, il faudra rendre ceci opérationnel en organisant une journée de présentation du document sur le terrain, en permettant ainsi de visualiser concrètement un chantier d'exploitation pour le bois bûche et en ayant un aperçu de la filière de production locale de bois bûche, par la visite d'une entreprise disposant d'une installation locale.

Dans le cadre de l'évolution de certaines mesures réglementaires dans les collèges français, et suite à un contact avec une directrice locale, il a été révélé la mise en place d'une nouvelle mesure « punitive » pour les élèves en désintéressement scolaire. Cette mesure dite de responsabilisation doit permettre à un élève d'être encadré par une structure publique pour réaliser des travaux servant l'intérêt général. Une telle approche doit être discutée avec l'ONF, qui manque notamment de plus en plus de main d'œuvre. Risque de se poser un problème de qualification ou de responsabilité en cas d'accident, mais cette piste mérite d'être creusée néanmoins.

Loisirs et Patrimoine forestiers

Mise en place d'un programme d'animations forêt-bois

Le territoire de la HVA dispose de réelles compétences dans ce domaine via le réseau d'association d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable que constitue le Gee Aude. Responsable pendant 6 ans d'un programme départemental, ce réseau bénéficie d'une expérience indéniable dans ces mises en œuvre. Du fait de la disparition de ce programme, il s'agit de mener une réflexion pour tenter de bénéficier de ces compétences pour mettre en place des animations centrées sur la forêt et le bois. Ces animations pourront être à destination des établissements scolaires de tous niveaux, mais également de centres de loisirs, ou mêmes collectivités et associations, dans le cadre d'événements grand public. Un pont est probablement à faire avec l'association Lud'Aude ou Ludicoopains, qui dispose déjà de supports pédagogiques. Il s'agit également de recenser les outils et supports pédagogiques existants, pouvant servir de base à ces animations.

Focus sur le dépérissement du Sapin Pectiné

Les constats de ce dépérissement sont alarmants sur le territoire HVA et ailleurs en France. Il s'agit de recenser les démarches existantes pour apporter un maximum d'informations

et s'orienter vers la caractérisation de ce dépérissement. En effet, nous savons qu'il est lié à la réserve hydrique, mais d'un point de vue de la gestion il faudrait être en capacité, en fonction de la station forestière (conditions climatiques, topographiques, géologiques, etc.) où se trouve ce Sapin, de déterminer l'itinéraire sylvicole à adapter : poursuite de l'essence par régénération naturelle ou remplacement progressif par d'autres essences en régénération naturelle ou voire plantation. De nombreuses inconnues existent encore à ce jour, mais c'est de l'avenir de cette ressource bois dont il est question et dont il faut se préoccuper dès aujourd'hui (les cycles de maturation forestière étant de l'ordre du demi-siècle au siècle).

Tourisme en forêt

En bénéficiant des apports du programme interrégional SYLVAMED, nous pourrions envisager développer l'offre touristique en forêt privée sur le territoire. Ceci en se basant notamment sur un système de conventionnement avec le CG 11. L'approche est validée et mise en œuvre sur d'autres territoires, dont les retours d'expériences pourront nous être bénéfiques. Cette action pourra être mise en lien avec l'action concernant le projet de « Saltus ».

Lien entre gestion et exploitation forestières et écologie souterraine

Un contact a été pris avec la réserve naturelle de la grotte du TM71. Ce milieu souterrain et son fonctionnement écologique sont directement impactés par la gestion et l'exploitation forestières qui sont menées en surface. Il s'agirait de partager les expériences et se mettre autour de la table pour tenter d'adapter ces dernières au mieux, pour limiter les impacts néfastes observés en profondeur.

Forêt et incendies

Un dispositif de Défense de la Forêt Contre les Incendies existe sur le territoire et est mise en œuvre notamment par le SDIS, en lien avec la DD'TM. Y a-t-il besoin de davantage de coordination entre les acteurs vis-à-vis de ce risque, aux vues des évolutions climatiques actuelles ?

Responsabilité sociétale des organismes/entreprises

L'ISO, suite à une concertation internationale importante, se retrouver porter une démarche de Responsabilité Sociétale. Celle-ci correspond à la volonté d'un organisme de se poser des questions (et de tenter de les résoudre) quant à sa responsabilité vis-à-vis de l'environnement et des autres organismes (humains ou vivants) qui coexistent sur le même territoire. La démarche consiste à formaliser son fonctionnement, identifier des problèmes et à les réfléchir et les résoudre avec les fournisseurs ou les clients directement impactés ou responsables de ces problèmes internes. Cette démarche peut être constituée à diverses échelles et concernant des ampleurs diverses et progressives. Il pourrait être intéressant de former certaines entreprises du territoire à cette démarche, pour amorcer une réflexion profondément humaine.

Approches transversales

Projet touristique « Saltus »

Ce projet touristique, porté par une intercommunalité, a ciblé la thématique de la forêt comme étant porteuse. Il s'agit de construire un centre d'interprétation en forêt publique duquel

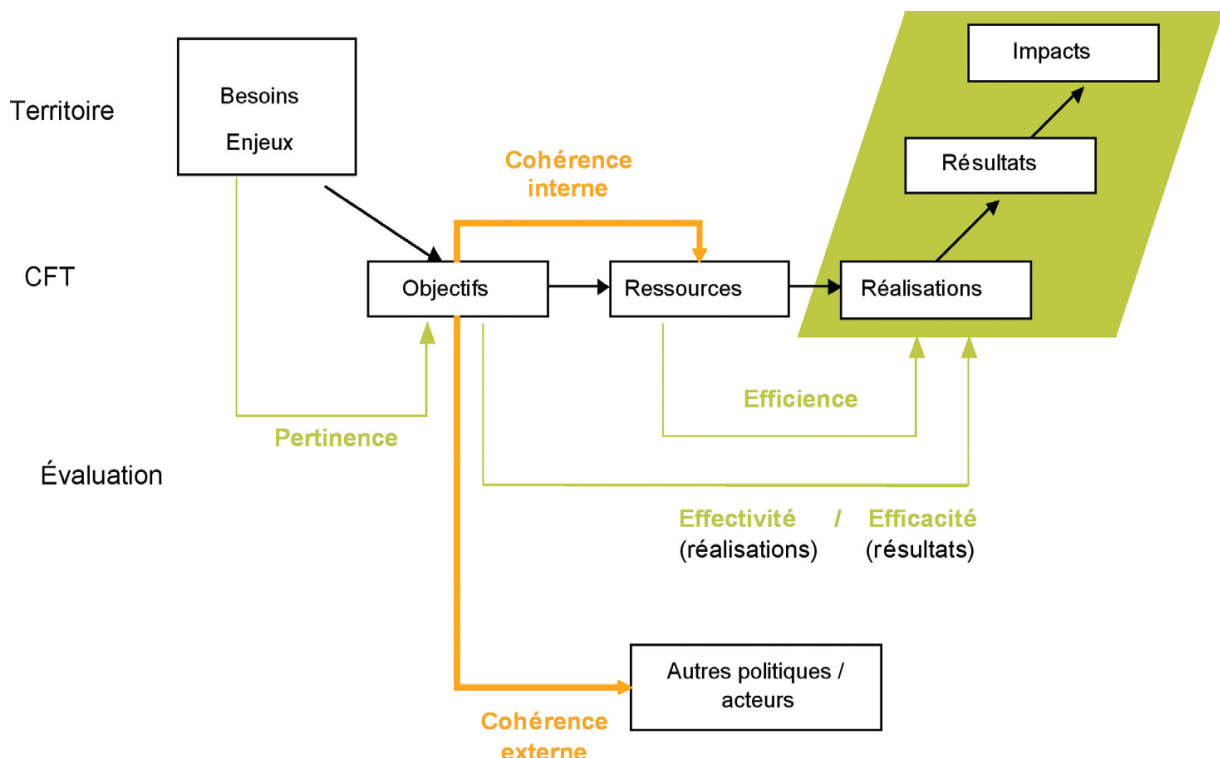
rayonneront diverses installations ou animations centrées sur la forêt et le bois. En cela, ce projet joint les enjeux de transformations du bois, puisque les matériaux utilisés pour le chantier pourraient être du bois local, et de loisirs et patrimoine forestier pour ce qui est de l'entrée touristique et pédagogique qui constitue la finalité du projet. L'avancement de ce projet est soumis à des aléas directement portés par la collectivité, le travail de la CFHVA est de s'assurer la meilleure cohérence de ce projet vis-à-vis du message porté par le Pays via la CFT.

Mobilisation et valorisation des bois précieux

Ces produits constituent la meilleure valeur ajoutée imaginable pour un propriétaire forestier, qu'il soit public ou privé. Or cette ressource est très souvent disséminée dans les peuplements, et de fait difficile ou contraignante à mobiliser. Or sa valeur ajoutée est forte. Il s'agirait d'identifier des besoins de marchés concordants pour pouvoir exploiter et valoriser cette ressource. Or ces circuits sont très ponctuels. Une initiative régionale, portée par l'interprofession, et intitulée Bou d'Boa propose un site internet permettant aux possesseurs de la ressource de faire état des grumes intéressantes (ce qui suppose de savoir les identifier et les qualifier) et aux acheteurs potentiels de faire des demandes spécifiques. Il pourrait s'agir de conforter cette initiative localement par une information, voire une expérimentation in-situ. Cette action joint alors l'enjeu de gestion et d'exploitation forestière avec la transformation du bois qui s'ensuit.

III - 4) Suivi et évaluation de la démarche CFT

Lors de l'élaboration des actions d'une CFT, il est indispensable de se poser la question du suivi opérationnel et de l'évaluation qui sera faite des actions, une fois réalisées. C'est pourquoi est décrite ci-dessous la logique de cette évaluation, de manière à en déterminer la pertinence, l'effectivité, l'efficacité et l'efficience :



(MC2 Consultants, 2011)

Pour appuyer cette démarche, il a été établi au niveau national, puis enrichi au niveau régional, un tableau homogénéisé de suivi de l'avancement des chartes forestières de territoire. Chaque CFT doit donc renseigner des indicateurs prédéfinis, en fonction des thèmes abordés par les actions réalisées. Ce tableau est à la disposition auprès de l'URCOFOR ou de l'animateur directement.

Notons tout de même que ces évaluations et ce suivi sont principalement quantitatifs. Il est très difficile, voire impossible, de chiffrer les résultats qualitatifs d'une CFT. En effet, les actions réalisées permettent à de nombreux acteurs de se rencontrer et d'échanger. Ces périodes de « lien » relèvent alors de contacts humains, soumis à des conditions psychologiques et sensorielles, qui ne sont pas chiffrables mais qui existent bel et bien, et ont des conséquences à moyen, voire long terme.

Conclusion

Ce document résume, de manière synthétique, les conditions dans lesquelles peut évoluer la charte forestière de la Haute-Vallée de l'Aude.

La charte forestière de la Haute-Vallée de l'Aude va évoluer à partir d'un contexte économique complexe, et d'une mobilisation territoriale diffuse. Il est délicat de déterminer quels seront ces acteurs proactifs et encore plus de les nommer. Mais soyons conscients qu'une démarche territoriale de ce genre sera pilotée pour permettre d'arriver à une valorisation à l'échelle d'un territoire. Telle est l'ampleur du défi qui est lancé par cette charte forestière.

Apprenons chaque jour à travailler ensemble, pour le bien du territoire qui nous tient à cœur, en n'occultant jamais l'humain.